

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 4 octobre 2012

**Présidence**

Monsieur Pierre DESSEMONTET, Président

**Ouverture**

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames les Municipales,  
Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Mesdames et Messieurs du public,  
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est 20 heures et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

---

**1. APPEL**

M. Marc-André BURKHARD, Municipal est excusé pour cette séance.

**Membres excusés :**

Mmes et MM. les Conseillers : Elisabeth DESCAMPS, Louisa DIAZ, Valérie DUVOISIN, Pierrette ROULET-GRIN, Laurent GABELLA, Samuel GURTNER, Olivier KERNEN, Philipp MÜLLER et Marc NICODET.

**Membre absente :**

Mme la Conseillère Catherine CHEVALLEY.

|                  |            |
|------------------|------------|
| Membres présents | <b>90</b>  |
| Membres excusés  | <b>9</b>   |
| Membres absents  | <b>1</b>   |
| Effectif actuel  | <b>100</b> |

---

**2. APPROBATION DU PV  
DU 6 SEPTEMBRE  
2012**

**Vote**

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Tel que présenté, le procès-verbal **du 6 septembre 2012** n'appelle aucun commentaire.

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

---

**3. DÉMISSIONS**

En date du 11 septembre dernier, le Conseil a reçu le courrier suivant :

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*par la présente, et suite à un bref séjour parmi vous, je vous prie d'accepter ma démission avec effet immédiat. Ma décision est strictement privée.*

*Je remercie tout le Conseil pour son accueil chaleureux et je vous souhaite à tous beaucoup de plaisir pour la suite.*

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Armand THONNEY.

M. Armand THONNEY a accédé à ce Conseil le 7 juin dernier pour le groupe UDC. Il n'a pas eu l'occasion de siéger dans les deux commissions dans lesquelles il avait été nommé à la dernière séance.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. Armand THONNEY pour son engagement au sein de notre Conseil. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour son avenir.

Je profite ici de l'occasion pour m'adresser également à M. le Chef de Groupe UDC. Ayant occupé dans mon groupe la charge qui vous accable en ce moment, je n'ose pas imaginer quel a pu être votre sentiment au moment de constater qu'alors que vous étiez parvenu, après bien des tribulations, à constituer une liste de trois viennent-ensuite, elle était épuisée en moins de temps qu'il n'en faut pour séparer deux séances de Conseil communal. Votre charge prend décidément des proportions sacerdotales. M. le chef de groupe, vous qui remplissez des listes de viennent-ensuite avec l'opiniâtreté, le dévouement et le succès des Danaïdes remplissant leur tonneau, soyez assuré de ma sympathie la plus vive.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 20 septembre dernier, le Conseil a reçu le courrier suivant :

*Monsieur le Président,*

*Poursuivant mes études, je vois la charge de travail qu'elles me demandent croître d'année en année et force est de constater, à contre-cœur, que le temps que je dois y consacrer actuellement ne me permet plus de les conjuguer avec mon activité de Conseiller communal. C'est pourquoi, je vous remets ma démission de ce Conseil.*

*Malgré la courte durée de mon mandat, j'ai eu beaucoup de plaisir à exercer mes activités de Conseiller communal et à découvrir le milieu politique de notre ville.*

*Je vous souhaite à toutes et tous, chères Conseillères, Conseillers, de nombreux débats fructueux où chacun/e peut défendre ses valeurs et écouter celles de ses collègues dans un esprit constructif avec pour principal objectif, l'intérêt du citoyen d'aujourd'hui et de demain.*

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Younes SEGHROUCHNI.

M. Younes SEGHROUCHNI a accédé à ce Conseil au début de cette législature, soit au 1<sup>er</sup> juillet 2011 pour le groupe des Verts, date à laquelle il est entré à la Commission communale de recours jusqu'à sa démission. Entré très jeune en politique, M. SEGHROUCHNI est confronté à la fluidité de la vie à cet âge et doit par conséquent abandonner, pour un temps, cette activité – je lui souhaite de pouvoir, le moment venu, faire profiter à nouveau la communauté de son engagement au sein d'une institution comme la nôtre.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. Younes SEGHROUCHNI pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses diverses commissions. Je lui adresse également mes meilleurs vœux pour son avenir.

#### **4. ASSERMENTATIONS**

Les démissions de MM. Armand THONNEY et Younes SEGHROUCHNI laissent le Conseil communal avec deux sièges vacants.

M. Daniel BERCHER, premier des viennent-ensuite de la 3<sup>e</sup> liste complémentaire du parti UDC, a renoncé à siéger au Conseil communal. M. Michel DUBEY, second sur cette même liste, né en 1957, domicilié à la rue des Charmilles 13 à Yverdon-les-Bains a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Armand THONNEY.

M. Joshua PEREIRA, premier des viennent-ensuite de la liste du parti des Verts, a renoncé à siéger au Conseil communal. M. Robin DELISLE, second sur cette même liste, né en 1972 et domicilié à la rue du Midi 37 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Younes SEGHROUCHNI.

Je prie MM. Michel DUBEY et Robin DELISLE de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

MM. Michel DUBEY et Robin DELISLE, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

*Lecture du serment par M. le Président Pierre DESSEMONTET.*

**M. Michel DUBEY** : « Je le promets »

**M. Robin DELISLE** : « Je le promets »

MM les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil. Je vous y souhaite la bienvenue et d'y vivre une expérience enrichissante et passionnante. Je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal, par l'entremise de nos scrutateurs, et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

## **5. COMMUNICATIONS** **DU PRÉSIDENT**

*Courrier de  
Mme Mirjana CORDIER*

En date du 6 septembre dernier, le Conseil avait reçu un courrier de Mme Mirjana CORDIER concernant les problèmes de circulation à la rue du Midi.

Le Bureau en a pris connaissance dans sa séance du 24 septembre et a déterminé qu'il est purement à caractère administratif et, de ce fait, il est transmis à la Municipalité pour suite à donner.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Initiative « Stop aux  
bouchons »*

Le Conseil communal s'est prononcé sur l'initiative le 6 septembre dernier. Il a admis la validité formelle de cette dernière, mais l'a refusée quant au fond. Elle doit donc être soumise au peuple conformément à l'art. 106o de la LEDP, dans les 6 mois qui suivent la décision du Conseil.

Les conditions étant toutes réunies, la Préfecture du district du Jura-Nord vaudois a accepté que le corps électoral soit convoqué le dimanche 25 novembre 2012. La votation aura donc lieu à cette date.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Envois postaux*

Si vous constatez encore des retards dans la distribution des envois du Greffe ou du Conseil communal, vous voudrez bien garder l'enveloppe et la transmettre à nos secrétaires. Nous vous remercions de votre collaboration.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Délai de dépôt des rapports de commission*

Il a été porté à mon attention qu'une commission de notre Conseil avait décidé de retarder délibérément le dépôt de son rapport afin d'attendre une décision portant sur un autre objet.

Après consultation, en tant que garant de la bonne marche des travaux de ce Conseil, je tiens à faire la mise au point qui suit :

Il n'appartient pas à une commission de décider de l'échéance à laquelle elle dépose son rapport, dès lors que ses travaux sont terminés. L'établissement de l'ordre du jour du Conseil est une prérogative du bureau, après consultation de la Municipalité. Par ailleurs, le Conseil peut surseoir à une décision sur un point de l'ordre du jour - par exemple en votant la non-entrée en matière - mais c'est une décision qui appartient au Conseil. La loi et l'usage veulent qu'une commission traite du sujet dont elle est saisie avec diligence, et qu'elle rende ses conclusions dans les meilleurs délais.

S'il est exact que le Président n'a pas à intervenir dans les travaux d'une commission (art. 35 dernier alinéa du Règlement), le Conseil ou le bureau peut imposer un délai à une commission pour le rendu de son rapport (art. 43 dernier alinéa). Toutefois, avant d'en arriver là, je prie les premiers membres de commission actuels et futurs de prendre bonne note de ce qui précède.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Absence de M. le Municipal Marc-André BURKHARD*

M. le Municipal Marc-André BURKHARD vient de subir une intervention chirurgicale en urgence, qui nécessite quelques jours de repos. Au nom du Conseil, j'adresse à M. le Municipal Marc-André BURKHARD tous nos meilleurs vœux pour un prompt rétablissement, et nous nous réjouissons de le retrouver parmi nous lors d'une prochaine séance.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 16 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Interpellation de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE
- Une Interpellation de Mme la Conseillère Aline GYGAX
- Une Question de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF
- Une intervention de M. le Conseiller Daniel BURDET
- Une Question de M. le Conseiller Cédric PILLONEL
- Une interpellation de Mme la Conseillère Carmen TANNER

## **6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Non, M. le Président.

## **7. NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT À LA COMMISSION DE GESTION.**

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Suite à la démission de M. Armand THONNEY du Conseil communal, la Commission de gestion se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre suppléant.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**M. le Conseiller Nicola SCHIRINZI:**

Le groupe UDC a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Emilienne WAGNIÈRE comme membre suppléant de la Commission de gestion.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Merci M. le Conseiller, comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

*Vote à main levée*

A l'unanimité, **Mme Emilienne WAGNIÈRE est élue** membre suppléante à la Commission de gestion.

La Commission de gestion est donc à nouveau complète, Mme la Conseillère, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette importante commission, ceci, si elle regarde, évidemment, la télévision ce soir.

---

**8. NOMINATION D'UN  
MEMBRE À LA  
COMMISSION DES  
FINANCES**

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Suite à la démission de M. Armand THONNEY du Conseil communal, la Commission des finances se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**M. le Conseiller Nicola SCHIRINZI:**

Le groupe UDC vous propose la candidature de M. Samuel GURTNER comme membre de la Commission des finances.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Merci M. le Conseiller, comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

*Vote à main levée*

A l'unanimité, **M. Samuel GURTNER est élu** membre à la Commission des finances.

La Commission des finances est donc à nouveau complète. M. le Conseiller, et cette fois c'est pour la télévision, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette commission.

---

**9. NOMINATION D'UN  
MEMBRE À LA  
COMMISSION  
COMMUNALE DE  
RECOURS**

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Suite à la démission de M. Younes SEGHROUCHNI du Conseil communal, la Commission communale de recours se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Le groupe des Verts a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Jean-Claude TÉTAZ comme membre de la Commission communale de recours.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Merci, Mme la Conseillère. Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous

**Vote à main levée**

propose toujours, sauf avis contraire, de voter à main levée.

A l'unanimité, **M. Jean-Claude TÉTAZ est élu** membre à la Commission communale de recours.

La Commission communale de recours est aussi au complet. M. le Conseiller, je vous félicite également pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction au sein de cette commission.

**10. PRÉAVIS  
N° PR12.07PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'OCTROI D'UNE « ARRIÈRE CAUTION » D'UN MILLION DE FRANCS DU CAUTIONNEMENT OCTROYÉ PAR LE CANTON À LA SOCIÉTÉ COLIBRYS SA.**

**📖 MADAME CATHERINE CARP, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPOTRICE.**

*Le rapport a été lu dans son entier lors de la séance du 6 septembre.*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lorsque j'ai vu que ce préavis était à l'ordre du jour de notre séance de ce soir, j'ai demandé des renseignements à Monsieur le Syndic, qui m'a répondu par son Chef des finances. Je les remercie pour les renseignements donnés. Je vous prie de bien vouloir aussi vous référer au rapport lu, comme cela a été dit, lors de la dernière séance du Conseil Communal par M. Dominique VIQUERAT pendant mon absence.

Depuis, la Commune a eu des contacts avec l'ADNV (Association pour le Développement du Nord Vaudois), le SPECO (Service de la promotion économique et du commerce) et avec M. le Conseiller d'Etat Philippe LEUBA.

M. LEUBA maintient sa menace du retrait du cautionnement cantonal si le Conseil Communal donne une décision négative ce soir. La Municipalité maintient également sa position de soutien au cautionnement, mais avec les mêmes réserves quant à la procédure et au précédent.

En effet, il n'y a jamais eu de précédent, mis à part, depuis, pour les IRL (Imprimeries Réunies Lausanne) et la commune de Renens. La somme demandée à la commune est nettement inférieure : le cautionnement est de Fr. 200'000.-- pour Renens, Fr. 500'000.-- pour l'Organisme de cautionnement romand et Fr. 1'000'000.-- pour le Canton. En ce qui nous concerne, le ratio commune / canton 1-1 est nettement trop élevé.

Le Service des communes de l'Etat de Vaud a également confirmé que cet outil n'est normalement pas utilisé par les communes.

De plus, en ce qui concerne le déménagement de Colibrys, il semblerait que cela prenne un peu de retard. C'était prévu pour le mois de mars, mais ce sera plutôt pour la fin de l'été et ceci en raison d'exigences du SEVEN (le Service de l'environnement et de l'énergie). Ces exigences vont certainement entraîner un surcoût dans la relocalisation .....

La Présidente de la Commission des finances, que je suis, a dû, dans l'urgence, demander l'avis des ses membres par courrier électronique et c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des finances refuse ce cautionnement et c'est à regrets, parce que nous aimerions pouvoir accueillir cette entreprise à Yverdon-les-Bains, qu'elle vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers à refuser le PR12.07PR tel que présenté par la Municipalité.

Merci de votre attention.

Discussion sur article 1

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

L'article 1 n'est pas soumis au vote.

Discussion sur article 2

**M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :**

Le groupe socialiste est très attaché à la création d'emplois et soutient les démarches visant à faciliter l'installation d'entreprises nouvelles sur le sol yverdonnois. Dans le cadre du développement économique, il apparaît sans conteste que la société Colibrys SA offre des perspectives intéressantes à plus d'un titre. Comme le souligne le préavis, cette société va contribuer au rayonnement de notre Parc Scientifique et Technologique, ce qui nous réjouit et nous espérons, comme la Municipalité, que son développement entraînera la création d'emplois.

Nous sommes donc tout à fait favorables à la venue de cette société dont l'installation sur sol vaudois nécessite des investissements conséquents dont une partie incombe à la société elle-même. Pour y arriver, elle a obtenu un prêt d'un organisme bancaire qui a cependant exigé une caution du canton.

Le développement du tissu économique doit être une priorité et le Canton doit travailler en partenariat étroit avec tous les acteurs concernés, les communes vaudoises notamment. Il dispose pour cela de plusieurs moyens destinés à favoriser l'implantation de nouvelles entreprises au destin prometteur.

Si l'on se réjouit que le Conseil d'Etat ait rapidement donné son feu vert au cautionnement exigé par la banque, rendant ainsi possible l'installation de Colibrys sur sol vaudois, on peut s'étonner du procédé employé qui a consisté à s'engager à hauteur de 2 millions puis faire une demie marche arrière en exigeant ensuite d'Yverdon qu'elle couvre la moitié du risque qu'il avait décidé seul de courir.

Nous contestons fermement le procédé utilisé dans le cas de figure. Exiger d'une Municipalité qu'elle demande de couvrir ses arrières sans négociation possible fait fi de toute considération du partenariat qui devrait prévaloir en pareille circonstance.

Encore plus cavalière a été la posture révélée par la presse consistant à prétendre que si, nous, les Conseillers communaux yverdonnois, refusions l'arrière-caution, le canton se désengagerait, fort du constat que les Yverdonnois ne veulent pas de cette entreprise sur leur sol !

Disons-le haut et fort, nous souhaitons que Colibrys SA s'installe chez nous car nous croyons à son potentiel. Mais le procédé employé consistant à dire "oui" puis "oui, mais", ou "oui mais seulement si" pour dire finalement "non si", ce procédé s'apparente à une forme de chantage que nous ne pouvons admettre.

Vouloir faire porter le chapeau aux Yverdonnois alors que le Canton s'est engagé seul dans un premier temps n'est pas tolérable. C'est d'ailleurs une première pour nous, une première aussi dans notre Canton s'agissant de faciliter l'implantation d'une entreprise sur sol vaudois.

Alors, que pouvons-nous faire ?

Suivre l'avis de la Commission des finances et refuser l'arrière-caution en prenant le risque que le Canton se désengage, s'il lui venait à l'idée de mettre sa menace à exécution...? Ou l'accepter sans mot dire pour ne pas avoir à assumer un échec qui, pourtant, ne devrait pas nous être imputé ?

Le parti socialiste n'accepte pas ce diktat d'un autre temps, raison pour laquelle nous proposons un amendement au préavis municipal, avec le double objectif de montrer un signe positif de l'engagement de notre Ville à permettre la venue de cette société, mais aussi pour signifier notre désaccord quant au procédé employé.

Nous proposons donc de diminuer de moitié le montant de l'arrière-caution par le biais d'un amendement que nous proposerons à l'article 2.

Je vous lis la proposition d'amendement, Monsieur le Président :

Article 2 : La Municipalité est autorisée à consentir un arrière-cautionnement à l'Etat de Vaud d'un montant de cinq cent mille francs.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Nous sommes donc en présence d'une proposition d'amendement de l'article 2 : rédigée comme suit :

Article 2 : La Municipalité est autorisée à consentir un arrière-cautionnement à l'Etat de Vaud, d'un montant de ~~un million de francs~~. **Cinq cent mille francs**

*Discussion sur proposition d'amendement.*

**M. le Conseiller Yves RICHARD :**

C'est à titre personnel que je vais m'exprimer, un million ou cinq cent mille francs, c'est vrai qu'il y a cinq cent mille francs de différence, mais pour moi, la procédure elle est vraiment mal emmanchée.

Quand une banque prête de l'argent et puis qu'il faut un cautionnement de deux millions, cela pose quant même un peu des soucis sur l'état dans lequel l'entreprise peut se situer à l'heure actuelle. Je n'ai pas été vérifier les comptes, ce n'est pas à moi de le faire, mais je trouve un peu bizarre. Là, il y a quand même un risque pour la ville d'Yverdon-les-Bains.

Dernièrement, nous avons vendu un terrain à la maison Saudan, et là, on a dit à cette entreprise : « *on vous vend le terrain, mais il vous faudra faire le chemin, vous tout seul.* ». Donc là, on voit qu'on aide bien les entreprises yverdonnoises ! J'ai peur qu'on crée un précédent, en cautionnant cinq cent mille francs. Vis à vis de nos entreprises yverdonnoises, je crois que cela va peut-être mal passer.

Donc, je ne voterai pas l'amendement.

**M. Daniel Von SIEBENTHAL, Syndic :**

Mme la Présidente de la Commission des finances a retranscrit fidèlement les discussions que nous avons eues entre nos deux séances de Conseil communal qui confirment, effectivement, la position de M. le Conseiller d'Etat LEUBA.

Je crois qu'effectivement, comme nous l'avons déjà dit, il en va du développement économique de notre région que de soutenir l'arrivée d'entreprises, et d'entreprises telles que Colibrys qui trouvent tout à fait leur place au sein du Parc Scientifique et Technologique, en est une raison supplémentaire. C'est pourquoi, la Municipalité évidemment défend le préavis qu'elle vous a soumis, malgré la position forte, on va dire, de M. le Conseiller d'Etat, malgré peut être le fait qu'on aurait aimé un peu plus de souplesse de sa part dans cette opération.

Mais je peux vous dire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que dans les discussions que j'ai eues récemment, encore aujourd'hui j'ai eu quelques téléphones et quelques discussions, que la venue de Colibrys, non seulement est confirmée, sous réserve de l'accord formel et définitif du SEVEN, puisqu'il y avait cette question qui était toujours pendante, mais les négociations ont abouti, semble-t-il, favorablement. Une décision définitive devrait intervenir à la fin de cette semaine, donc la société Colibrys doit venir à Yverdon-les-Bains, sous réserve évidemment des décisions qui vous appartiennent ce soir.

Elle doit venir, mais elle ne sera probablement pas seule. Il faut voir l'entreprise Colibrys comme une possibilité pour le Parc Scientifique et Technologique, pour Yverdon-les-Bains et pour la région d'accueillir d'autres entreprises qui gravitent autour du secteur d'activités de

Colibrys. C'est cela aussi qu'il faut avoir à l'esprit lorsque l'on discute, débat, de cette arrière-caution. Nous l'avons dit, nous avons quelques doutes sur le procédé, sur la finalité. Nous sommes convaincus qu'il faut aller de l'avant, qu'en dépit de la mauvaise humeur que l'on pourrait avoir, eh bien, il faut accepter cette arrière-caution.

M. le Conseiller VALCESCHINI propose un amendement qui fait référence à une situation un peu différente, celle de Renens et des IRL. Alors, effectivement, nous avons fait les frais de la découverte avec cette arrière-caution, puisqu'il n'y a aucun autre exemple, de même nature. Des cautions, évidemment, nous en faisons, l'Etat en fait, c'est tout à fait normal, c'est dans la logique, mais une arrière-caution de ce type-là, nous n'en avons jamais faite dans le Canton, cela m'a été confirmé. Nous faisons les frais de la découverte, nous avons accepté ce 1/1. Nous maintenons cette position et nous devons combattre l'amendement qui est proposé puisqu'il y a de nouveau le risque que M. le Conseiller d'Etat revoie sa position de soutien à cette entreprise.

Je comprends la logique qu'il y a là-dedans ; je comprends cette volonté de soutenir une entreprise qui vient à Yverdon-les-Bains, sur le principe, mais de ramener le montant à un niveau qui est plus acceptable dans la relation entre une commune et le Canton ; mais je ne peux évidemment, au nom de la Municipalité, pas le soutenir.

Je vous invite à voter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons sur la proposition d'amendement, soit :

Article 2 : La Municipalité est autorisée à consentir un arrièr-cautionnement à l'Etat de Vaud, d'un montant de ~~un million de francs.~~ **cinq cent mille francs**

***Vote s/proposition amendement***

*Discussion sur l'article 2 amendé.*

***Vote s/article 2 amendé***

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

***Vote***

**L'amendement est accepté** à une assez large majorité.

La parole n'est pas demandée.

**L'article 2 amendé est approuvé** à une assez large majorité.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Le PR12.07PR tel qu'amendé est accepté** à une assez large majorité.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

***Décision du Conseil***

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : Le Conseil communal prend acte de la demande de l'Etat de Vaud faite à la Ville d'Yverdon-les-Bains d'apporter arrièr-cautionnement, pour le cautionnement principal octroyé de sa part à la société Colibrys SA, dans le cadre d'un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire.

Article 2 : La Municipalité est autorisée à consentir un arrièr-cautionnement à l'Etat de

Vaud, d'un montant de **cinq cent mille francs**.

**11. PRÉAVIS**  
**N° PR12.23PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 2'300'000.-- AFIN DE PARTICIPER À LA RECAPITALISATION DE LA SOCIÉTÉ DU GRAND HÔTEL DES BAINS SA.**  
**📖 MADAME CATHERINE CARP, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEURICE.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Catherine CARP ne donne lecture que des conclusions du rapport.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la Commission des finances, que nous traiterons au moment approprié.

*Discussion sur article 1*

**Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :**

Cela fait de nombreuses années que nous discutons au sein de ce Conseil à propos du Grand Hôtel des Bains, j'ai donc été reprendre quelques préavis et procès-verbaux de ces débats.

Sans remonter trop loin dans le temps, dans le préavis PR08.06PR voté le 26 juin 2008, le Grand Hôtel des Bains devait rembourser les subventions communales accordées en 1991 et 1992 d'un montant de 2,5 millions. Cette opération s'est-elle concrétisée ?

D'autre part, dans le même préavis il était fait mention d'un remboursement intégral jusqu'en 2011 du prêt LDER de Fr 1'214'400.-- et le remboursement de Fr 2,6 millions sur un prêt de 4,1 millions. Je vous demande donc de me renseigner si ces montants ont été remboursés. Un remboursement de Fr 300'000.--/an devait intervenir à partir de cette année et jusqu'en 2016. A quoi en est-on ?

En date du 26 juin 2008, nous avons voté un cautionnement de 5 millions pour la construction d'un centre wellness. A ce jour cet investissement n'a pas eu lieu, malgré le fait qu'il était démontré à l'époque que l'installation de ce wellness garantirait une viabilité à l'établissement par une augmentation de l'occupation et du chiffre d'affaire de l'hôtel de l'ordre de 15% en 3 ans. Qu'est-il donc advenu de ce cautionnement et pourquoi ne nous sommes donc pas donnés les moyens de réaliser ce wellness ?

Je reviens maintenant sur des propos plus récents. Le 28 septembre dernier, un communiqué de presse nous indique que la Municipalité entend renouveler les conseils d'administration et voir la mise en place de nouvelle stratégie avec l'aide de spécialistes externes. Une assemblée générale extraordinaire devrait avoir lieu en novembre. Au vu du laps de temps extrêmement court, pouvez-vous nous expliquer quelle va être la procédure pour la mise en place du nouveau conseil, car il faut relever que les nouvelles personnes qui s'engageront dans ces conseils d'administration doivent avoir une vision de la situation exacte en quelques semaines ! Si d'aventure, à l'assemblée générale extraordinaire, vous n'auriez pas le renouvellement du conseil d'administration, quelle sera la proposition de l'actionnaire majoritaire, soit de la Municipalité ?

Merci pour vos réponses.

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

Lors de nos débats du 16 juin 2011 au sujet du préavis traitant la constitution de la « Fondation Yverdonnoise pour le logement » le groupe UDC avait fait référence, en outre, à son souci quant à la gestion ruineuse pour les deniers communaux du Grand Hôtel des Bains SA, dont la majorité des administrateurs étaient désignés par la Municipalité.

Monsieur le Syndic nous avait alors répondu, je cite : *«Jusqu'à preuve du contraire, cet établissement, en main majoritairement de la Commune, n'est pas en faillite, n'est pas particulièrement en difficulté financière, ou plus en difficulté financière que d'autres établissements hôteliers, et ce n'est pas parce que la Municipalité désigne les administrateurs que ceux-ci font forcément du mauvais travail.»* fin de citation.

Malheureusement, aujourd'hui les faits semblent démontrer le contraire! Dans tous les cas le groupe UDC est dubitatif. En effet, il lui apparaît que :

- soit la situation financière du Grand Hôtel des Bains SA et, qui plus est, celle de Cités des Bains SA c'est dégradée de façon vertigineuse en quelques mois,
- soit, le plus inquiétant, les administrateurs désignés par la Municipalité à la société du Grand Hôtel des Bains SA et à la société Cités des Bains SA n'ont pas jugé utile d'informer M. le Syndic de leur gestion calamiteuse.

Cette situation nous consterne...

Par contre la déclaration de M. le Syndic, concernant l'avenir du Grand Hôtel des Bains SA et de Cité des Bains SA parue dans le quotidien 24heures du jeudi 27 septembre 2012 ne nous a pas échappé, à savoir; je cite à nouveau : *« les deux établissements ne seraient pas forcément condamnés à fermer leurs portes au cas où le Conseil communal refuserait les deux demandes de crédits la semaine prochaine »* fin de citation.

Nous nous réjouissons que ces deux préavis ne soient pas déterminants pour l'avenir de ces deux sociétés selon vos déclarations à la presse.

Compte tenu de ce qui précède, le groupe UDC vous demande, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la non-entrée en matière du préavis PR.12.23PR et du préavis PR.12.24PR selon l'article 72 de notre règlement. Merci.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Merci M. le Conseiller. Avez-vous cinq personnes pour appuyer votre demande de non-entrée en matière ? Pouvez-vous vous manifester svp par un levé de mains. Les personnes qui appuient cette demande.

Nous pouvons ouvrir le débat sur cette demande non-entrée en matière.

**M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :**

Je dois dire que je suis consterné par cette proposition que l'on vient d'entendre. Un membre UDC était censé représenter son groupe au sein des discussions qui ont eu lieu à la Commission des finances. Il n'a pas siégé à chaque séance alors que des informations importantes ont été communiquées à ce moment-là.

Et aujourd'hui, on nous propose une non-entrée en matière sur des éléments qui sont semble-t-il, quand même assez graves, parce que les conséquences d'une non-entrée en matière signifieraient un risque pour les emplois et moi je pense avant tout à la sauvegarde des emplois. Il y a quand même cent soixante personnes qui travaillent entre les deux sociétés et proposer une non-entrée en matière, je considère pour ma part que c'est prendre un risque très très fort pour ces sociétés. C'est un peu jouer avec le feu et à se brûler pour finir, puisque rien ne garantit que sans ces deux recapitalisations, les sociétés ont une pérennité qui va au-delà de quelques mois, semble-t-il.

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

Je ne peux pas, non plus, suivre la proposition de notre collègue GAFNER. Je crois qu'il y a plusieurs débats qui se superposent ici. On est tous relativement mécontents de la gestion de ces deux entités. On aura l'occasion d'en discuter plus tard, j'ai aussi quelques questions à

*Discussion sur non-entrée en matière*

poser à la Municipalité ou aux membres de ces entités qui sont peut-être présents ce soir.

Mais il ne faut pas confondre ce débat-là avec le débat de l'avenir de ces deux éléments. Ce n'est pas parce que nous sommes mécontents de la situation qu'on doit complètement se moquer des conséquences d'une non-entrée en matière qui est absolument cruelle pour, non seulement les employés qui travaillent dans ces entités, mais également pour l'avenir de ces entités elles-mêmes. Si on veut donner une chance, malgré tout, à ces entités, il faut que l'on prenne le temps de discuter de ces préavis, et pour cela, cela nécessite qu'on entre en matière.

Je vous vous encourage vraiment à refuser cette non-entrée en matière.

**Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :**

Je vais aller dans le même sens que M. Cédric PILLONEL. Il faut que ce débat ait lieu une fois pour toutes. Je crois que cela fait assez d'années qu'on discute, maintenant, c'est bon, mettons tout sur la table et discutons. On va y passer le temps qu'il faut, mais arrivons à des conclusions qui soient saines pour ce Grand Hôtel et ce Centre thermal.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La parole n'est plus demandée.

**La demande de non-entrée en matière est refusée** à une très large majorité.

La discussion sur l'article 1 de ce préavis se poursuit.

**M. le Conseiller Jean-Louis KLAUS :**

Permettez que je vous transmette les sentiments personnels nostalgiques d'un Conseiller qui a suivi depuis le début l'histoire, ou presque des deux établissements concernant les deux préavis qui nous occupent ce soir.

Pour ce faire, une image de la situation parle mieux que l'ensemble des chiffres, des rebondissements, des majorités politiques fluctuantes, de la couleur des acteurs divers qui ont géré toutes les situations antérieures, généralement embellies de promesses non tenues.

Cette métaphore consiste à imaginer que les deux établissements soient les enfants d'adoption de la population yverdonnoise. Elle participe de manière tangible, achète des parts, des actions et reste fière de cette période et démontre un attachement pour ses deux nouveau-nés virtuels. On parle de loin à la ronde de cette situation et on arrive même à coller au nom de la ville d'Yverdon les prénoms « Les et Bains ». Les parents désirent que du bien de leurs gosses, les enfants grandissent, ils investissent ou s'investissent. Trop, pas assez on ne le saura jamais. Puis arrive le temps où une séparation se précise. Les Yverdonnois, ou les parents ne peuvent plus assurer, ou bien se montrent peu et mal armés pour gérer voir conseiller sur l'avenir personnel de ses protégés.

C'est ce moment que l'on vit ce soir, chers collègues. Pour nos enfants, il faut avoir du courage, de l'amour inconditionnel pour les pousser à se débrouiller tout seuls. Il faut faire preuve de mansuétude lors de cette situation, car de petites choses changent miraculeusement de domicile. Ce n'est pas grave, cette séparation normale, inscrite dans le temps doit bien se passer. Pour les enfants imagés, cela consiste à ne pas s'en séparer sans leur permettre de repartir dans de bonnes dispositions. C'est à dire, de ne pas les amputer de leur savoir faire, de leur amis, de leur carnets d'adresses, de la motivation qui les habitent et des collaborateurs qui les entourent. Cela me fait mal, chers collègues, et peut-être ma voix le trahit, on s'était attaché à ces deux entités. Mon for intérieur rebouille, mais les raisons du cœur sont, hélas, insuffisantes par rapport aux raisons économiques même si parfois elles souffrent d'arythmies passagères.

En conclusion je vous engage donc, malgré les prémisses de ces séparations douloureuses,

**Vote sur non-entrée en matière**

de voter les conclusions des deux préavis.

**M. le Conseiller Pierre HUNKELER :**

En temps que Président de la Commission de gestion, j'aimerais insister sur les instructions que la Municipalité se doit de donner à ses représentants dans les deux sociétés concernées.

Dans son dernier rapport, la Commission de gestion a demandé à la Municipalité de mettre en œuvre dans les meilleurs délais, le préavis PR11.24PR qui précisait notamment que les délégués de la Municipalité dans les sociétés reçoivent une lettre de mission ou un cahier des charges avec des instructions claires et formalisées.

La Municipalité a répondu en précisant que les cahiers des charges des délégués de la Municipalité avaient été finalisés et remis.

Or, il apparaît, qu'en fait, les délégués de la Municipalité, municipaux ou autres, dans le Conseil d'administration du Grand Hôtel des Bains n'ont ni lettre de mission, ni cahier des charges. La situation est malheureusement la même pour Cité des Bains SA. Elle ne date certainement pas d'hier. Et je pense que la Municipalité ne pouvait malheureusement pas faire un copier coller d'anciennes très hypothétiques instructions.

Ceci étant, la Commission de gestion ne peut que constater et déplorer que les délégués de la Municipalité n'aient toujours pas de lettre de mission fixant clairement les objectifs et buts poursuivis par la Commune dans le cadre de ces participations, et cela à une période particulièrement critique pour ces sociétés.

Je demande donc à la Municipalité, au nom de la Commission de gestion, de nous assurer que les nouveaux administrateurs recevront à leur entrée en fonction, une lettre fixant clairement la mission que la Municipalité leur assigne.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Conseiller Stéphane BALET :**

Après les considérations, je dirais nostalgiques, du Conseiller Klaus, je vais me permettre de vous faire les considérations de mes états d'âme.

Lorsque j'ai reçu les préavis, parce qu'on va traiter deux préavis ce soir, qui sont à peu près sur le même sujet, c'est à dire que finalement, redonner de l'argent à des sociétés anonymes dont nous sommes les actionnaires majoritaires, j'ai d'emblée pensé qu'il était hors de question que la Commune continue à investir à perte dans ces deux sociétés que sont le Centre thermal et le Grand Hôtel des Bains. En effet, nous avons dernièrement décidé de nous séparer de la gestion du camping communal pour la confier à une société privée en argumentant que la Commune n'avait pas les compétences et les moyens de s'occuper de ce type d'activités.

A mon sens, cet argument est encore plus vrai quand il s'agit de domaines aussi complexes que le thermalisme et l'hôtellerie. Puis, après coup je me suis dit que la situation était différente puisque la Municipalité est en fait un actionnaire qui s'appuie sur deux conseils d'administration sensé déterminer la politique à mener. Par acquis de conscience et aussi par ce que des informations sur la composition de ces deux conseils circulaient, je suis allé vérifier par moi-même de quoi il retournait. Et là, je dois dire que j'ai été très surpris. En première lecture on constate que la majorité des membres est constituée d'anciens ou d'actuels membres de la Municipalité. Que ces personnes ne peuvent pas justifier d'une expérience en matière de thermalisme ou d'hôtellerie. L'analyse de l'historique de ces deux sociétés nous montre que nous nous sommes trompés et qu'aujourd'hui il est temps de changer ces structures. Donc de rejeter ces préavis.

C'est dans cet état d'esprit, que je suis venu à la séance du groupe pour la préparation du Conseil de ce soir. J'ai sorti ces arguments et c'est là que j'ai appris, que si nous décidions ce soir de ne pas accepter ces préavis, le Centre thermal serait en faillite avant la fin de l'année et

que le Grand Hôtel ne tiendrait guère plus. Et que se passera-t-il dans ce cas ? Difficile à prévoir, mais il est probable que les emplois seront menacés et que dans l'intervalle les conditions de travail des employés seront terribles. Le spectre d'un licenciement juste avant Noël, voilà une perspective réjouissante.

Tous les partis de ce Conseil ont un point de leur programme qui mentionne l'augmentation des postes de travail à Yverdon. Nous devons ce soir, ne serait-ce que pour les emplois accepter ce préavis, vous voyez, finalement, j'ai changé d'avis. Il en va de notre responsabilité.

Nous avons tous lu dans la presse que la Municipalité va reconstituer les deux conseils d'administration. C'est bien, mais je souhaite qu'elle aille plus loin. Nous avons déjà abordé et à plusieurs reprises ces aspects. Il est nécessaire que les participations à des conseils d'administration soient réglées par des cahiers des charges. Il importe également que les jetons de présences versés à des Municipaux en exercice soient versés à la caisse communale afin de garantir l'impartialité lors de décisions sensibles. Il s'agit également d'assurer une certaine équité avec les autres employés communaux qui participent également à des conseils d'administration. J'attends de la Municipalité qu'elle modifie le règlement de la Municipalité en ce sens.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Merci M. le Conseiller. M. le Conseiller Bart WIND vous...

**M. le Conseiller Stéphane BALET :**

Je n'ai pas terminé !

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Je vous rends la parole, M. le Conseiller Stéphane BALET.

**M. le Conseiller Stéphane BALET :**

Quand j'aurai une tablette, je pense que ça ira mieux ! Ça ne va pas être long.

Pour terminer je souhaite rappeler les conséquences d'un rejet de ces préavis. Notre responsabilité et de tout mettre en œuvre pour garantir de bonnes conditions permettant une reprise de ces deux sociétés par des repreneurs potentiels et pour avoir une influence sur ce processus, nous devons d'abord injecter les sommes demandées.

Merci de votre attention.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Merci M. le Conseiller. Vous avez terminé cette fois ?

**M. le Conseiller Stéphane BALET :**

Oui, oui.

**M. le Conseiller Bart WIND :**

J'aimerais relever, au nom de la majorité du groupe UDF-vert'libéral, les aspects suivants par rapport aux deux préavis qui nous concerne.

Malgré tous les efforts entrepris, les deux sociétés n'ont hélas jamais trouvé un rythme de croisière satisfaisant. La tâche est certes ardue et nous tenons à remercier les responsables et collaborateurs qui ont fait leur possible pour tenter de redresser la barre.

Aujourd'hui, je crois que nous sommes presque tous convaincus que la gestion d'un hôtel de

luxe couplé à un centre thermal doit être confiée à des professionnels. Ceux-ci existent et je suis convaincu – comme le relève d'ailleurs la COFI dans son rapport - que les deux SA yverdonnoises intéressent différents groupes ou entrepreneurs privés.

Exiger le remplacement des conseils d'administration, comme le suggère la COFI, ne nous semble pas être la meilleure mesure à prendre. Car le problème ne vient pas d'eux mais bien de nous.... Nous, autorités politiques, devons-nous nous contenter de créer des conditions-cadres attrayantes pour que des entrepreneurs viennent faire des affaires à Yverdon-les-Bains.

Injecter 4,8 millions aujourd'hui dans ces sociétés aura plutôt tendance à repousser les investisseurs car cela impliquerait un renforcement de la mainmise des anciens propriétaires dont nous faisons partie.

N'ayons pas peur des mots, le mot a déjà été prononcé ce soir... Au vu des éléments qui nous ont été présentés, en cas de refus des deux préavis ce soir, les deux sociétés devront probablement déposer leurs bilans, c'est-à-dire être mises en faillite. Ça fait très mal de l'évoquer et j'en suis désolé.

Mais une faillite représente aussi une opportunité et de nouvelles perspectives. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce qui a été dit tout à l'heure, une faillite ne veut pas dire que tout s'arrête pour le fonctionnement courant de la société. En cas de faillite, il est du reste parfaitement imaginable que l'exploitation puisse continuer de manière quasi normale durant le processus de reprise par de nouveaux investisseurs.

Dit de manière un peu crue, il est de l'avis d'une majorité du groupe UDF-vert/libéral, que les Fr. 4,8 millions que la Municipalité nous demande de lui accorder ce soir, seraient mieux utilisés par les futurs repreneurs de la masse en faillite que par les propriétaires actuels des deux sociétés (Cité des Bains SA et Grand Hôtel des Bains SA).

Pour ces raisons, la majorité du groupe UDF-vert/libéral, vous recommande, Mmes et Messieurs, chers collègues, de refuser les 4 articles de ces deux préavis, de même que l'article 5 proposé par la COFI.

#### **M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

Je suis un tout petit peu étonné de l'intervention de notre collègue Bart WIND. Personnellement, et je pense pouvoir m'exprimer au nom du groupe des Verts, je n'ai pas une confiance excessive en la main innocente du marché qui aurait d'ailleurs plutôt une forme de baffe ou de coup de poing pour les nombreux employés qui travaillent tant au Centre thermal qu'au Grand Hôtel.

Il ne faut pas oublier, non plus, que les préavis ne concernent pas seulement les biens immobiliers, mais également les terrains qui se trouvent occupés par le Grand Hôtel et par le Centre thermal, qui sont des terrains qui sont extrême intéressants et qu'il nous convient de pouvoir conserver dans un premier temps, pour pouvoir les transmettre éventuellement, si c'est ce qu'on a cru entendre de la Municipalité, à des acquéreurs intéressants. De ce point de vue-là, il nous paraît quand même, malgré finalement, toutes les acrimonies qu'on pourrait avoir sur la gestion de ces deux objets, de considérer quand même, qu'ils méritent d'être sauvés et qu'ils méritent une seconde chance dans d'autres mains que celle de la Commune, peut-être. C'est la première partie de mon intervention.

La deuxième partie, j'ai beaucoup aimé l'intervention de Mme Valérie JAGGI WEPF qui disait que c'était, effectivement, le lieu de débattre ce soir de ces deux objets, puisqu'ils ont occupé à de nombreuses reprises les débats au sein de notre assemblée et puis, il semble important de tout mettre sur la table. Et de ce point de vue-là, il y a un élément qui me paraît important, c'est des éléments qui sont assez chers aux Verts, qui concerne la transparence et l'éthique.

On sait que les conseils d'administration de ces entités étaient relativement pléthoriques et on sait également que les jetons de présence étaient relativement importants. Alors je pense que c'est important que lorsque nous discutons de tous ces éléments et que nous les mettons sur la

table ce soir, qu'on puisse nous renseigner sur les montants que les conseils d'administration ont touchés pour cette période ; qu'on puisse également savoir si, en cette période extrêmement difficile pour ces deux entités, les conseils d'administration ont renoncés à leurs jetons de présence pour permettre d'améliorer la situation financière de leur entité ou si au contraire, ils se sont finalement laissés payer ces jetons de présence, tout en disant, finalement, la Commune pourrait bien payer au final.

Je terminerais par une petite note personnelle, je ne fais pas partie de ces conseils d'administration, par contre, la Municipalité m'a demandé en début de législature ainsi qu'à notre collègue Jacques LEVAILLANT, de siéger au conseil d'administration de SAGENORD. Et puisque j'évoque la transparence, je me l'applique à moi-même : nous touchons Fr. 100.-- par séance, ce qui fait que j'ai touché Fr. 700.-- pour l'année 2012 dans ce conseil d'administration.

### **M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

J'aimerais aller dans le même sens que mon collègue Cédric PILLONEL et j'aimerais étendre la question aussi à la direction, de savoir si la direction du Grand Hôtel des Bains a fait un effort aussi sur son salaire, cela serait assez intéressant de le savoir.

Je passe à la deuxième partie de mon intervention.

Les première et deuxième pages du présent préavis nous relatent l'historique du Grand Hôtel des Bains en mentionnant les différentes étapes où la commune a dû «mettre la main au porte-monnaie» pour venir en aide à son fleuron hôtelier.

Permettez-moi un rapide rappel de ces différentes étapes par quelques «morceaux choisis» :

Lors du Conseil communal du 3 juillet 1986, le Syndic d'alors M. André PERRET disait : *«les résultats obtenus montrent que l'équilibre est atteint la 3ème année déjà et que, dès la 4ème année, un dividende peut être servi...»* Lorsqu'un conseiller communal s'inquiète des surcoûts de construction, il est répondu *«les chiffres annoncés aujourd'hui devraient pouvoir être tenus et nous nous emploierons à les tenir.»*

J'appelle ça la 1<sup>ère</sup> promesse.

Préavis n° 17 du 30 mai 1991, accepté lors du Conseil communal du 4 juillet 1991, les propos du Syndic d'alors M. Raymond GUYAZ : *«nous nous trouvons tous devant une alternative extrêmement simple et je crois que tout le monde l'a compris et, à quelques rares exceptions, tout le monde a vu où était le choix : laisser aller en faillite ou soutenir cet Hôtel des Bains.»*

C'est la 1<sup>ère</sup> menace.

M. André PERRET, Président du conseil d'administration à ce moment-là : *«l'aide accordée l'est sous forme de subvention conditionnellement remboursable, en ce sens que la Commune en obtiendra la restitution, sans intérêts, le jour où la société aura suffisamment amélioré sa situation pour envisager de verser un dividende à ses actionnaires...»*

C'est la 2<sup>ème</sup> promesse.

A ce moment-là, Mme Anne GIROUD, Conseillère communale, demande de privatiser le GHB.

Préavis no 38/1992 accepté lors du Conseil communal du 4 février 1993, M. Raymond GUYAZ, Syndic : *«Je conclus avant le vote d'entrée en matière, en vous disant que l'image d'Yverdon-les-Bains dépend du coup de pouce que l'on est prêt ou pas encore à donner ce soir. Le dernier coup de pouce...j'insiste, le dernier.»*

2<sup>ème</sup> menace et 3<sup>ème</sup> promesse.

Préavis 4/1998 du 19 mars 1998, accepté lors du Conseil communal du 7 mai 1998, M. Olivier KERNEN, alors Syndic : *«l'autorisation du Conseil communal permet de sauvegarder les*

*sacrifices déjà consentis par la Commune et qui seraient définitivement ruinés en cas de faillite de la société.... »*

3<sup>ème</sup> menace.

*«Cet hôtel fait partie d'un ensemble avec Cité des Bains SA qui est aussi partie prenante dans cette opération. Et je crois qu'il faudra trouver les termes utiles pour une saine collaboration et une saine gestion des deux établissements...»* Toujours de M. KERNEN.

4<sup>ème</sup> promesse.

A ce moment-là, une motion de Mouquin & consorts qui demande de privatiser le GHB.

Préavis 08/2006 accepté lors du Conseil communal du 26 juin 2008, les propos de M. Paul-Arthur TREYVAUD, Municipal : *«j'aurais beaucoup d'hésitation à jeter la sécurité de ces emplois en pâture à des financiers depuis la City de Londres qui n'auraient pour Yverdon en tous cas pas des yeux orientés dans la direction du maintien d'une activité économique, du maintien des emplois, du maintien d'un apport considérable.»*

4<sup>ème</sup> menace.

M. Olivier KERNEN, Président du conseil d'administration : *«la situation financière du GHB n'est pas mauvaise du tout, il faut l'avouer, qui pourrait accélérer différents remboursements et pourquoi pas, d'ici quelques années, contrairement à ce que certains pourraient croire, le versement d'un dividende, à l'actionnaire majoritaire, qui aurait fait une très mauvaise affaire que de vendre son patrimoine. »*

5<sup>ème</sup> promesse.

A ce moment-là, j'ai fait un amendement demandant l'étude de la vente, refusé par le Conseil communal.

Voilà Mesdames et Messieurs, je m'arrêterai là, cette fois c'est moi qui vous fait une promesse, j'aurais pu vous en sortir encore un certain nombre.

Vous pouvez le constater, depuis 1986, lorsque nous nous sommes embarqués dans cette aventure, que de manière récurrente la Municipalité revient devant ce Conseil pour solliciter une aide quelconque avec force, menaces et promesses.

J'ai ici l'entier du dossier et peux vous garantir que la Nième discussion que nous avons ce soir n'a en rien changé de celles que nos prédécesseurs avaient il y a plus de 25 ans.

*«En cas de refus par le Conseil communal, les sociétés concernées déposeront le bilan à court terme et les cautions accordées seraient engagées »,* dixite le rapport de la COFI.

Encore une menace.

Il s'agit donc de trouver des investisseurs à terme, une fois la situation redressée, c'est ce qui ressort du préavis PR12.23PR.

J'appelle ça une nouvelle promesse.

Et bien moi, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je dis NON. Je dis NON, car malgré tous les problèmes survenus depuis 26 ans, la situation n'a jamais vraiment évolué. Il n'y a jamais eu de vrai synergie entre le Centre thermal et le GHB. La stratégie commerciale n'a pas été efficace et nous n'avons jamais cherché à remettre cet établissement au secteur privé qui en aurait certainement fait autre chose.

Il est trop facile de gérer une entreprise sans trop se poser de questions tant que tout va bien et venir solliciter la collectivité dès que la situation est moins bonne, en attendant naturellement le

dernier moment. Le moment où il est facile de mettre pression sur le Conseil communal. Oui, les entreprises doivent aussi savoir passer les moments difficiles par leurs propres moyens, ça s'appelle : le commerce !

Les belles promesses rendent les fous joyeux, mais moi je ne vous accorderais pas ma confiance.

Il faut bien prendre conscience de la situation, ce soir, ce n'est qu'une étape de plus. Nous n'avons aucune garantie que la Municipalité va chercher d'autres solutions, notamment en se tournant vers le secteur privé et je peux vous garantir que nous aurons à nouveau à débattre de ce sujet dans peu de temps si nous décidons d'accorder une nouvelle fois notre soutien, car il n'y a aucune raison que cela s'arrête. Si nous disons oui ce soir, dans 25 ans, nos successeurs auront encore et toujours la même discussion et ceci, sur le dos du contribuable yverdonnois, faut-il le rappeler ?

C'est pourquoi je refuserai ce préavis et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues à ne plus avoir peur des menaces et à en faire de même.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Je dois avouer que l'historique vient de me donner un peu le tournis, c'est assez effrayant de l'entendre comme cela. Et puis aussi pour cette raison, comme mon collègue BALET, quand j'ai reçu le préavis, j'ai plutôt été fâchée, en me disant, non, ce coup-ci, c'est fini, on ne va quand même pas nous en redemander une couche.

Ensuite, je l'ai lu correctement, j'en ai discuté autour de moi et je suis passée de fâchée à sceptique, on va dire. Et c'est vrai, qu'en continuant à en discuter, de réfléchir, de connaître vraiment qu'elles étaient les conséquences possibles du refus de ce préavis, je pense également, comme, encore une fois, mon collègue Stéphane BALET, que nous devons ce soir être responsables. Être responsables parce que, non seulement il y a la crainte pour les emplois, pour une faillite qui pourrait mettre en danger les emplois, mais on sait aussi qu'une liquidation ne permettrait plus à la ville de maîtriser l'acquéreur potentiel qui pourrait se présenter et c'est important pour le patrimoine, que ce soit, comme on l'a dit, pour le patrimoine bâti ou le parc alentour, qu'on puisse quand même maîtriser le futur acquéreur.

Et moi, où je ne vous rejoins pas, M. VIQUERAT, c'est qu'une promesse a été tenue de la part de la Municipalité, cette fois-ci, c'est que dans le préavis, on nous parle d'un potentiel renouvellement des conseils d'administration. Le communiqué de presse paru par la Municipalité nous montre que c'est en cours. Je trouve que c'est faire un mauvais procès, cette fois-ci, à la proposition de la Municipalité, parce que nous avons là un préavis tout de même politiquement courageux, j'ose le terme, qui nous est proposé ce soir, et en l'occurrence, la Municipalité, aura, sur ce coup-là, ma confiance et je vous vous propose et vous encourage à soutenir ces deux préavis.

**M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :**

Les déclarations qu'on vient d'entendre sont pleines de bon sens et je rappellerais peut-être à M. le Conseiller VIQUERAT que les promesses n'engagent que ceux qui les croient, c'est bien connu, surtout quand elles sont de nature politique, M. VIQUERAT. Et en l'occurrence, la lecture que vous faites du préavis municipal, je ne la rejoins pas, dans le sens où je n'ai pas entendu de promesse, mais j'ai entendu un engagement de la part de la Municipalité, ce qui change passablement la donne.

Cet engagement a été suivi par des actes concrets qui prouvent une volonté certaine d'aller de l'avant et de trouver une solution viable, à long terme, pour ces deux sociétés. Sans doute que la solution passera par le privé. Aujourd'hui, on peut déjà l'évoquer, on l'a évoqué dans le cadre de notre groupe politique, parce que c'était assez sensible dans le groupe socialiste. Il faut reconnaître que le débat a eu l'intérêt de nous permettre de nous positionner par rapport à toutes ces questions : est-ce que ces objets doivent rester en mains communales ? Est-ce le rôle d'une collectivité publique comme la nôtre, d'investir de l'argent de manière massive et

répétée dans des objets, destinés, certes, à donner une belle image de notre Ville ?

Le discours, aujourd'hui est en train d'évoluer, il est en train de changer. On voit que la plupart de ces centres, aujourd'hui, sont repris par des privés qui arrivent à faire des bénéfiques. Donc, il faut en tirer les leçons.

Se tourner vers le passer pour se jeter à la figure les erreurs des uns et des autres, je crois que ce n'est pas très productif. Il faut avoir aujourd'hui du respect pour ce qui a été fait, pour ce qui a été tenté. Il y a eu des échecs, sans aucun doute. Il y a eu des erreurs, sans aucun doute. Tirons-en les conclusions, les bénéfiques et respectons le travail qui a été accompli, malgré tout. Respectons les employés et les emplois, les gens qui s'investissent au quotidien comme vous et moi, dans leur activité professionnelle et qui ne méritent pas, d'être comme cela, noyés. Laisser sombrer le Grand Hôtel des Bains dans les eaux troubles du Centre thermal ne me paraît pas être une bonne idée. Merci.

**M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :**

J'avoue que je rejoins quasiment à 100% ce que M. VALCESCHINI vient de dire. Mais pour me faire encore plus une opinion, j'avoue que j'attends avec impatience les réponses aux questions qui ont été posées tout au début par Mme Valérie JAGGI WEPF et aussi par M. Pierre HUNKELER. C'est pour cela que j'invite vraiment notre Municipalité à répondre à ces questions qui me semble, ma foi, fort pertinentes.

**M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :**

Ecoutez, moi, ma décision est prise, c'est le rejet de ces préavis. En écoutant un peu l'historique, parce que la seule excuse qu'on dit c'est tenir le « bébé hors de l'eau » pour le vendre à d'éventuels investisseurs, certes, mais faut-il déjà en avoir un. Je n'ai pas tellement confiance en la Municipalité dans le sens de faire le bon choix et je pense, par équité, que la mise en liquidation est quand même la meilleure solution. Par équité au niveau du prix..... pardon, je ne sais pas si cela fonctionne...

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Il fonctionne si vous le mettez devant votre bouche.

**M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :**

D'accord. Merci. Je suis technique mais ...le micro.

C'est une question d'équité sur le prix de vente parce que choisir un nouvel acquéreur, cela signifie aussi négocier le prix de vente. Je ne suis pas sûr que nous ayons bien les capacités et le « couteau par le manche » pour pouvoir bien négocier et je pense qu'une liquidation est parfaitement possible. Elle est juste à défendre un problème culturel, on a toujours peur des faillites pour une question... je ne sais pas pour quelle raison. Dans certains pays, la faillite est une chance et c'est une chance de pouvoir remettre cette entreprise. Merci. Donc je demande un refus de ce préavis.

**M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

Cela me fait penser à une question que j'ai. Manifestement, dans la salle, tout le monde à l'air convaincu qu'il faut remettre ces établissements à des privés, c'est à peu près ce qui à l'air de ressortir des discussions. J'aimerais quand même savoir quelles seraient les conséquences, finalement, si aujourd'hui nous allons investir quatre millions huit cent dans ces deux établissements, dans six mois, nous les vendons à des privés : est-ce que nous allons arriver à valoriser ces deux établissements pour ces quatre millions huit cent ? Ou est-ce que nous n'avons pas intérêt à le faire avant de mettre ces quatre millions huit cent ?

Parce que je vous rappelle, que dans ces deux montants, il y a un peu d'investissement, on peut se poser la question : est-ce que c'est vraiment utile de faire de l'investissement si on veut

vendre un établissement dans quelques semaines ? Et puis, il y a aussi de payer les charges courantes. Est-ce qu'on va les retrouver ? Est-ce que cela va vraiment les valoriser de quatre millions huit cent, le montant de la vente que nous pourrions en espérer ? Il ne faut pas rêver, si on vend le Grand Hôtel et le Centre thermal, il y a très peu de chance, qu'un jour, on arrive à en faire du bénéfice. C'est simplement une décision qu'il faut prendre à un moment donné, de dire : on arrête de faire payer cela sur le dos du contribuable et on remet ça à des privés, qui eux seront capables, en dehors de faire du bénéfice, parce que c'est une chose, mais également de faire des investissements, parce que c'est cela qui est important.

Rendez-vous compte que des centres thermaux que nous avons en Suisse romande, comme Lavey, comme Saillon, ont fait des investissements qui sont importants. Si on prend l'exemple de Saillon, c'est un centre thermal qui est passé, depuis qu'il est en mains privées, de 400'000 entrées par années à 480'000, alors que le Centre thermal d'Yverdon était à un moment donné, à plus de 400'000 entrées et sauf erreur, c'est 240'000 en 2011 ! En début de l'année prochaine, Ovronnaz va ouvrir un Spa de plus de mille m<sup>2</sup> pour lequel, ils ont investi des millions. Ce sont des choses que nous n'avons pas les moyens de faire, la Commune n'aura pas les moyens d'investir des dizaines de millions dans ces deux établissements et nous allons de plus en plus perdre du terrain, ça c'est une chose qui est évidente. Donc il est clair, aujourd'hui la vente est inéluctable et est-ce que nous arriverons à valoriser ces quatre millions huit cent dans une vente ? Ça, j'aimerais bien qu'on puisse me répondre.

**M. le Conseiller Christian WEILER :**

Une question me taraude quand même, parce qu'effectivement en ne mettant pas cet argent, on ne dit pas combien on va perdre. Parce que la question de savoir si cet argent va permettre de refaire un tour de piste, un tour de piste, on en a déjà fait pas mal, on a vu les résultats ! Ou si réellement, il y a une volonté, une volonté ferme maintenant d'entrer dans un processus de vente de ce bien, de le remettre à des gens compétents qui pourront nous aider à sortir de cette crise.

Alors, effectivement, pour bien vendre et pour pouvoir négocier, il faut être en bonne situation. Je ne suis pas certain qu'en étant en situation de faillite, on sera en de bonnes conditions pour pouvoir négocier ce bien au mieux dans l'intérêt de la Commune.

**M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :**

J'ai une question complémentaire. C'est vrai qu'à la lumière de ce qui vient d'être dit, je repense à des discussions qui ont eues lieu au sein de la Commission des finances quant à la destinée de l'argent investi dans le cadre de cette recapitalisation, Fr.4'800'000.--. Il a été suggéré que, puisque le conseil d'administration, en tous les cas une partie d'entre eux, était démissionné, à savoir comment allait être investi, sous quel contrôle allait être dépensé l'argent consenti, cas échéant ce soir, si les deux préavis venaient à être acceptés. Propositions avaient été faites et puis réponses avaient été données, mais j'aurais voulu avoir des précisions sur ce point. Merci d'avance.

**M. le Conseiller Yves RICHARD :**

La discussion est fort intéressante, mais j'aurais juste une question à la Municipalité. On a entendu, notre Municipale a dit : « *il n'est pas question de vendre le Grand Hôtel et les Bains.* » M. le Syndic, ce soir à la télévision ne nous a pas indiqué, non plus, la recherche vraiment d'acheteurs pour ces Bains et ce Grand Hôtel.

Alors, j'aimerais bien que la Municipalité se prononce sur ce qu'elle va faire à l'avenir avec ce Grand Hôtel et les Bains ; qu'elle nous dise, eh bien voilà, on peut voter éventuellement ce crédit, mais on vous garantie qu'on va chercher des acheteurs. J'aimerais quand-même entendre ce soir vraiment, la position nette de la Commune, parce que jusqu'à l'heure actuelle, c'est vraiment flou.

**M. le Conseiller Paul-Arthur TREYVAUD :**

J'aurai peut-être un discours un peu différent de celui qui vient d'être tenu, vous ne vous en étonnerez peut-être pas.

J'aimerais rompre une lance en faveur des deux sociétés et en faveur de leurs collaboratrices et de leurs collaborateurs. Il y a quelques années, le Grand Hôtel des Bains a commandé le rapport, qu'on appelle « Avireal », c'est une société immobilière, il a mis l'accent sur le besoin d'une vingtaine de millions pour la mise à niveau des bâtiments. Le Centre thermal, de son côté, a organisé un concours pour la rénovation du Centre, parce que les bâtiments, eux aussi, comme au Grand Hôtel ont subi les outrages de plus d'une trentaine d'années. Et le Centre thermal s'est adjoint l'aide du plus grand bureau d'ingénieurs spécialisés pour les centres thermaux en Suisse et en Allemagne, le bureau Kannevischer, à Zoug. A la fin de la décennie, le Centre thermal a demandé à la Fiduciaire Heiz SA un rapport sur la structure du bilan.

Ces rapports sont été soumis à l'actionnaire majoritaire. Ils ont fait apparaître, dans un premier temps, la nécessité de trouver des fonds, cas échéant de vendre l'une des sociétés – le Grand Hôtel – pour capitaliser la seconde, le Centre thermal. Il y a quelques années, il n'était pas question de vendre le Centre thermal, qui entre dans la substance même du patrimoine yverdonnois, jusque d'ailleurs le nom de la ville. La réponse était différente en ce qui concerne le Grand Hôtel car, assez rapidement, il est apparu qu'il n'est pas dans les attributions d'une ville ou d'une collectivité publique que d'exploiter un hôtel. Puis les esprits ont encore évolué, notamment dans les conseils d'administration. A partir du moment où les besoins en capitaux pour assurer la rénovation des bâtiments des deux sociétés atteignaient pour chacune d'elles une vingtaine de millions, il s'est rapidement imposée la nécessité de rechercher des partenaires privés. Dans ces conditions, l'affirmation que l'on trouve dans les rapports de la commission selon laquelle les conseils d'administration sont opposés à la vente est inexacte. Elle a pu l'être à un moment donné. Elle a pu l'être plus longtemps en ce qui concerne le Centre thermal que le Grand Hôtel, mais à partir du moment où les besoins en capitaux ascendent quarante millions au total, il est bien clair que tout le monde s'est rendu compte que la Ville ne pouvait pas à elle seule, dégager des montants pareils.

Les collaboratrices et collaborateurs. Ils ne travaillent pas tous à temps complet, donc ils sont entre 180 et 200. Ce sont des emplois qui font vivre des familles ou qui apportent un complément indispensable. Ce sont souvent des employés fidèles, de longue date, qui vouent leur vie à ces deux sociétés. Ils font preuve de compétences exceptionnelles. L'Association médicale du Centre thermal est un secteur qui lui dégage deux cent mille francs de bénéfice annuel, maintenant, voir davantage et qui a su remarquablement absorber la perte de la subvention cantonale de 300'000 francs par année. Il s'agit d'un véritable pôle de compétences, qui délivre 30'000 actes de physiothérapie ou médicaux par an.

On ne trouve pas, dans le préavis municipal ni dans le rapport de la commission, une quelconque référence à ces collaboratrices et collaborateurs, et cela m'a beaucoup choqué. Ce Conseil, ce soir a fait preuve de sa fibre sociale, parce que certain d'entre vous, se sont attachés et se sont préoccupés du sort de ces collaborateurs.

Enfin, j'aimerais ajouter quelques remarques d'ordre général.

Le Centre thermal doit sa renaissance à M. Pierre Duvoisin, alors Syndic de la ville. Le contexte de l'époque était difficile, c'était l'époque de la fermeture de HPI. Le mérite de M. Duvoisin et de sa municipalité a été de rappeler, selon des expressions qui lui sont chères que, « derrière les nuages, il y a toujours le soleil et qu'il faut souffler un peu pour dégager la couverture ». Au moment de relancer les Bains, M. Duvoisin a fait avec les moyens du bord, lui aussi, sa Municipalité ou la ville à cette époque n'avait pas d'argent. Il a rempli son but en créant les conditions de la réouverture. Au moment de relancer le Grand Hôtel, M. Perret, lui aussi Syndic de la ville, a fait de même.

Ces moyens étaient modestes dans les deux cas, certainement beaucoup trop modestes. Le rapport entre les fonds étrangers ou empruntés et les fonds propres était en effet très défavorable. Cela a été dit et répété par la suite, mais cela n'a suscité aucun écho. Le rapport

demandé à cet égard à M. Heiz, fiduciaire, est resté lettre morte. M. Heiz expliquait en substance, qu'en devant payer des intérêts exorbitants, ces deux sociétés n'ont jamais pu rattraper le retard initial. En bref, M. Heiz expliquait, c'était en 2009, que jamais le Centre thermal ne pourrait dégager les fonds nécessaires pour amortir sa dette, ni financer les investissements nécessaires à sa modernisation et son développement, s'il n'était pas doté d'un capital propre suffisant.

Des solutions sont encore possibles. La crise n'est pas éternelle et il faut tabler sur la croissance. Les outils que constituent le Grand Hôtel et le Centre thermal sont superbes et dans un bel environnement. Au fur et à mesure qu'Y Parc ou l'offre culturelle, ou que d'autres éléments économiques prennent de l'ampleur, il faudra des chambres d'hôtel d'un certain niveau. La réputation des Bains est bonne. L'activité médicale est bénéficiaire. La crise s'estompera et les entreprises remettront en place des séminaires destinés à favoriser la reprise. Le stress, l'allongement de la durée de vie, tous ces facteurs font que le besoin de se détendre et de se faire soigner ira en augmentant.

Je vous invite, par conséquent à vous prononcer pour une solution qui assure la pérennité des deux sociétés et des emplois qui leur sont liés.

J'aimerais encore ajouter un mot. La solution qui consisterait à laisser partir ces sociétés en faillite serait catastrophique dans la mesure où, cela n'a pas été suffisamment évoqué ce soir, la ville devrait rembourser tous les cautionnements qu'elle a délivrés.

Certains pourraient prétendre que la ville conserverait les immeubles. Il faut savoir que la valeur des immeubles est fonction de l'activité qu'ils recouvrent, ce n'est pas valable pour un logement, mais c'est valable pour une activité industrielle ou commerciale. On ne peut pas trouver pour le Grand Hôtel des Bains ou pour le Centre thermal, une activité qui ressemble au grand bazar ou à n'importe quoi. Si on n'a pas une activité spécifique dans ces bâtiments, ces bâtiments perdent totalement de leur valeur. Je vous remercie.

**M. Daniel Von SIEBENTHAL, Syndic :**

Vous avez posé beaucoup de questions. Je vais essayer de répondre dans la mesure de mes moyens sans, évidemment, faire de promesses, j'ai gardé la leçon. Heureusement, vous êtes intervenu avant moi, M. le Conseiller VIQUERAT, comme ça cela m'évitera d'en faire. Je ne vais pas les prendre dans l'ordre dans lequel vous les avez posées, parce que j'aimerais évoquer un certain nombre de points d'ordre général dans un premier temps.

Tout d'abord, j'aimerais expliquer pourquoi, finalement on est arrivé si tard avec ce préavis. M. le Conseiller VIQUERAT a dit que le Conseil avait le couteau sous la gorge au moment où on présentait ce préavis. Cela peut apparaître comme cela, mais si c'est comme cela, ce n'est pas parce que nous avons attendu la dernière minute pour mettre justement la pression sur le Conseil communal, pas du tout, c'est que nous avons fait les mêmes réflexions que vous Mesdames et Messieurs les Conseillers. Nous nous sommes dits : *« on ne va pas revenir devant le Conseil communal pour une Xième demande de recapitalisation de ces deux sociétés. Il faut trouver d'autres solutions. »*

Et dès 2009, nous nous sommes mis à la recherche de partenaires, je reviendrai sur la question de savoir s'il faut privatiser ou non, en collaboration avec les conseils d'administration. Des discussions très informelles, préliminaires, dans un premier temps, un peu plus approfondi, soit par le conseil d'administration, soit par la Municipalité, n'ont pas abouties pendant cette période-là.

Alors, nous avons pris, peut-être, c'est vrai, trop de temps et en espérant que le temps allait faire son œuvre et que les choses se passeraient mieux, cela n'a pas été le cas et nous arrivons maintenant devant le Conseil communal, mais pas pour lui mettre la pression simplement parce que nous disions : *« la Commune n'a pas, n'a plus les moyens pour investir dans ces deux établissements »*. M. le Conseiller TREYVAUD, l'a rappelé, les estimations d'investissement étaient de l'ordre de quarante millions, c'est bien cela qui nous inquiétait.

Donc, si nous sommes aujourd'hui devant vous, c'est parce que nous avons cherché quand même d'autres solutions, même si on aurait pu aller plus vite.

Certains d'entre vous prétendent qu'on peut laisser partir en faillite ces deux sociétés et que quelqu'un va les reprendre et les faire fonctionner. Certainement. Certainement que c'est une stratégie que l'on pourrait retenir. M. le Conseiller TREYVAUD a très justement, et j'allais y venir moi-même, évoqué la perte financière pour la Commune. On parle de plusieurs dizaines de millions de francs Mesdames et Messieurs les Conseillers. Il faut juste en être conscient. On parle d'emplois qui seront certainement supprimés, voire peut-être recréés par la suite, mais on risque une fermeture des établissements pendant une période de temps, plus ou moins longue. Mais c'est plusieurs dizaines de millions de francs que la Commune va devoir absorber, éponger. Alors, à ce moment-là, moi, je préfère les mettre dans les établissements que de devoir simplement des dettes sans rien avoir au bout. Donc, il faut avoir cela à l'esprit, on ne peut pas jouer avec ces établissements.

J'ai appris qu'un Conseiller communal ou une Conseillère communale, je ne sais pas, a pris des contacts avec des partenaires potentiels. Mais, on ne joue pas avec des établissements et avec des négociations que nous devons entreprendre, ce n'est pas possible, Mesdames et Messieurs les Conseillers. Si nous vous demandons cet argent, c'est pour être dans une position moins inconfortable pour partir en négociation avec des partenaires. Moins inconfortable, elle ne sera pas parfaite, nous n'aurons pas pu rétablir la situation, évidemment, mais nous aurons au moins une petite marge pour la négociation, c'est bien le but, sans quoi, alors, effectivement, on trouvera des gens, des sociétés, des entreprises qui seront prêtes à reprendre, demain peut-être, les deux établissements, moyennant une prise en charge par la Commune de ses engagements qu'elle a pris jusqu'ici.

Il faut laisser la Municipalité travailler et trouver le bon partenaire pour une bonne stratégie pour ces deux établissements. Ce sont les fleurons, on l'a dit déjà ce soir, on l'a répété à de nombreuses reprises, ce sont des fleurons de notre politique touristique. On parle de finance publique ce soir, mais il faut aussi parler des effets indirects sur l'économie locale qu'ont ces deux établissements, il ne faut pas l'oublier, c'est important, c'est très important et il faut en tenir compte. Donc la demande, c'est de recapitaliser pour nous donner un bol d'air, effectivement, pour nous permettre d'entrer dans des circonstances plus favorables en négociation avec des partenaires.

Et j'en viens à la question posée par M. le Conseiller RICHARD qui nous demande quelle est la stratégie, quelle est volonté de la Municipalité ? J'entends bien que vous ne lui faites plus confiance après l'historique saisissant de M. le Conseiller VIQUERAT, je peux bien vous comprendre.

Nous avons dit au départ, encore une fois, M. le Conseiller TREYVAUD l'a bien rapporté l'histoire, que nous étions prêts à entrer en matière pour une prise de participation majoritaire au Grand Hôtel des Bains, on était moins chaud pour le Centre thermal. Il se trouve que dans les discussions qu'on a eu avec les partenaires potentiels, avec des consultants pendant ces dernières semaines et ces derniers mois, tous nous disent la même chose, et c'est pas moi qui le dit, parce que je ne suis pas (socialiste) spécialiste, et je ne me le permettrai pas : *« on ne peut pas dissocier le Grand Hôtel du Centre thermal »* C'est cela qui nous a amené à dire : *« oui, il faut prendre l'affaire globalement, et oui, nous devons être prêts à nous séparer des deux établissements, à nous en séparer complètement, le cas échéant, si nous trouvons un partenaire fiable qui va dans la direction souhaitée pour le tourisme régional et pour la dynamique de la ville d'Yverdon-les-Bains. »*

Donc pour répondre à votre question, oui, nous sommes dans une démarche comme celle-là et c'est la première démarche que nous allons entreprendre, après le renouvellement des conseils d'administrations qui est actuellement en cours. La première démarche sera de partir à la recherche, d'entrer en négociations avec des partenaires potentiels pour une reprise partielle, totale, à des conditions à définir, de ces deux établissements, parce que vendre le Grand Hôtel et garder le Centre thermal n'est pas une solution et personne ne la souhaiterait

parmi les partenaires que nous avons approchés, ou qui nous ont approchés.

Voilà, maintenant, j'en viens à quelques réponses plus précises aux questions que vous nous avez posées. Tout d'abord les questions des finances et les remboursements d'emprunts, ce sont les questions de Mme Valérie JAGGI WEPF. Le Grand Hôtel des Bains rembourse ou a remboursé jusqu'en 2011 ses engagements, comme prévu dans les contrats. Il ne le fait plus de la même manière depuis le début de cette année, vu les difficultés financières qu'il a. Nous avons négocié avec la banque, donc l'actionnaire majoritaire, une délégation du conseil d'administration et la banque, pour un report des échéances sur une partie des montants dus et il en va de même avec le prêt LDER ou PLAD. Aujourd'hui, une parenthèse est mise sur le dernier remboursement, mais tous les autres engagements ont été assumés par le Grand Hôtel des Bains.

En ce qui concerne le wellness, il se trouve que ce n'est pas par un manque de compétence du conseil d'administration du Grand Hôtel des Bains que celui-ci n'a pas été construit dans les délais qui étaient prévus, mais c'est lié à des difficultés techniques qui n'étaient pas prévisibles au départ, notamment en relation avec des études archéologiques qu'il a fallu mener, qui n'étaient pas prévues, alors peut-être, vous me direz, on aurait dû les prévoir, on ne les a pas prévues. Il a fallu modifier les projets et cela a pris beaucoup de temps, à tel point qu'aujourd'hui, le wellness n'est pas construit. La responsabilité des conseils d'administration, évidemment, elle est engagée, parce que c'est de son ressort, mais dans ce cas précis, il ne pouvait pas faire grand chose pour faire avancer les travaux plus vite que ce que les circonstances ont déterminé.

M. le Conseiller GAFNER a repris des propos que j'avais tenus en 2011 concernant la création de la Fondation pour le logement. Je ne retire rien à mes propos de l'époque, M. le Conseiller. A l'époque, le Grand Hôtel des Bains avait une situation saine, il dégageait suffisamment de moyens pour investir dans la pierre, puisqu'il y a eu pendant plusieurs années, la rénovation de l'ensemble des chambres de cet établissement. Donc, il avait une gestion saine avec des moyens financiers à disposition, pas énormes, mais des moyens qui ont permis, effectivement au Grand Hôtel d'assumer ses besoins en investissements.

Et puis, vous citez un autre de mes propos, plus récemment, le 27 septembre dernier dans le 24H. Vous auriez dû lire la version de l'édition du 28 septembre, dans laquelle M. le journaliste a accepté de rectifier les propos qu'il m'attribuait, parce que je ne les ai pas tenus sous cette forme-là. Vous prenez la version suivante, c'est à la page du courrier des lecteurs, où vous avez cette rectification.

En ce qui concerne les lettres de mission, M. le Conseiller HUNKELER, l'a rappelé, nous devons établir ces lettres de mission pour l'ensemble des administrateurs de toutes les sociétés dans lesquelles la Commune a des participations, en tous les cas, des participations importantes. C'est vrai, que nous ne l'avons pas encore fait, on fait maintenant pour le futur conseil d'administration du Grand Hôtel des Bains et pour le futur conseil d'administration du Centre thermal, puisque la Municipalité a adopté ces lettres de mission dans sa séance d'hier. Donc, les choses avancent, peut-être pas aussi vite que vous le souhaiteriez, peut-être pas aussi vite que nous le souhaiterions, mais elles avancent.

Voilà en gros, ce que je pouvais vous dire, Mesdames et Messieurs les Conseillers. Je vous invite, évidemment, à entrer en matière et à accepter les crédits qui vous sont demandés et pour le Grand Hôtel des Bains et pour le Centre thermal, ce qui nous permettra de développer la stratégie que nous avons retenue et que je rappelle ici : la première phase étant en route, c'est le renouvellement complet des conseils d'administration. Dans une deuxième phase et en collaboration avec ce conseil d'administration, il s'agira d'établir un cahier des charges, un cadre pour les négociations que nous devons avoir avec des partenaires et d'aller à la recherche de partenaires.

Et si cette étape aboutie favorablement, eh bien, nous pourrions mettre un terme à cette aventure, qui est une belle aventure, le thermalisme à Yverdon-les-Bains, et trouver un partenaire fiable pour les années futures. Et si nous n'y arrivons pas, alors, nous

développerons une stratégie de positionnement du Grand Hôtel des Bains et du Centre thermal pour partir à la recherche d'investisseurs dans un deuxième temps. Mais la première priorité pour nous, c'est effectivement de trouver un partenaire dans le secteur privé pour la reprise de ces deux établissements. Ce n'est pas une promesse, M. le Conseiller, c'est dans les faits, ce que nous allons faire. C'est comme l'a dit M. le Conseiller VALCESCHINI, un engagement et la Municipalité tiendra cet engagement-là sans vous faire de promesses quant aux résultats.

**Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :**

Merci M. le Syndic pour vos réponses. Malheureusement, il y en a une qui me paraît essentielle à laquelle vous n'avez pas répondu. C'est le renouvellement des conseils d'administration et comment cela va-t-il se passer vu le temps très court et si d'aventure, il n'y avait personne lors de l'assemblée générale extraordinaire, comment cela se passerait ?

**M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

J'aimerais juste réagir à un ou deux propos qui ont été tenus par mon collègue Paul-Arthur TREYVAUD, concernant la phrase qui ressort du rapport de la Commission des finances sur le fait que les conseils d'administration ne sont pas prêts à vendre. J'aimerais préciser que ce n'est pas une invention de la Commission des finances, ça nous a été dit. Donc manifestement, il doit y avoir une mésentente entre la Municipalité et les conseils d'administration actuels. Vous n'avez pas l'air tout à fait d'accord à ce niveau-là, mais c'est quand même bien quelque chose qui a été dit, je pense que mes collègues ne pourront pas me contredire à ce niveau-là.

Vous avez pris l'exemple, M. TREYVAUD, de l'association médicale du Centre thermal. Je trouve que c'est un bon exemple, parce que c'est une association qui a été subventionnée d'une manière très large et par le Canton et par la Commune, parce que je vous rappelle, que si vous regardez les budgets, nous avons payé à peu près, sauf erreur, jusqu'à fin 2011 et puis on constate bien que quand une entreprise n'a plus de subventions publiques, comme par hasard, elle arrive à faire du bénéfice en volant de ses propres ailes. On peut oser espérer que ce soit la même chose pour le Centre thermal et le Grand Hôtel des Bains, si on les laisse voler de leurs propres ailes.

Vous avez également évoqué, il a été évoqué à plusieurs reprises la question du personnel. Bien sûr que nous sommes tous sensibles à la question du personnel, moi le premier. Nous côtoyons tous les jours des gens qui travaillent que ce soit au Grand Hôtel ou au Centre thermal. Pour moi, la seule façon de sauver durablement ces emplois, c'est justement de passer par des gens qui ont les moyens de sauver ces emplois.

C'est vrai, vous l'avez dit, M. le Syndic, il y a des Conseillers qui ont pris des contacts, je le dis, c'est moi. Effectivement, j'ai eu des contacts avec un investisseur non pas pour chercher à lui vendre le Centre thermal, je n'aurais absolument une quelconque possibilité de le faire, mais pour savoir effectivement, si des groupes sont intéressés.

Oui, des investisseurs, il y en a qui sont intéressés. Il n'y en a pas qu'un, je le sais. Celui en l'occurrence avec qui j'ai eu contact est fortement intéressé, non pas forcément pour un achat, mais est ouvert à toutes discussions pour travailler au Centre thermal et au Grand Hôtel des Bains. Bien sûr, vous me direz, on n'a pas parlé de prix, il n'y a pas d'offres qui ont été faites, d'accord, mais en tous les cas, intérêt très fort, il y a, parce que ce sont des gens qui sont actifs dans ces domaines-là. Ce sont des gens qui sont déjà propriétaires que ce soit d'espaces thermaux, en l'occurrence dans l'exemple que j'ai eu là, c'est un groupe qui est propriétaire d'espace thermal, qui est propriétaire également d'hôtels. C'est un grand groupe hôtelier romand, plus de mille emplois. Ce sont des gens qui sauvegardent les emplois, ce sont des gens qui achètent des hôtels, qui investissent, qui en ont achetés dans la région, en plus.

Donc, c'est vrai, je me suis simplement renseigné pour savoir si c'était vrai, on a certainement tous entendu dire que certains groupes étaient intéressés, que ceux-là voulaient venir, moi, je n'ai pas l'habitude de dire ce genre de chose-là, si je n'ai pas eu de vrais contacts. Je n'aime pas parler de bruits de couloirs.

Merci M. le Syndic de ne pas nous avoir fait de promesse ce soir. Vous avez quand même fait une ou deux petites menaces, mais je ne vous en voudrai pas trop si vous vendez ces deux établissements.

J'ai une dernière question à vous poser. A une époque, il était question de racheter le terrain sur lequel le Grand Hôtel des Bains est érigé. C'est une opération qui n'avait pas été à terme pour des raisons où le créancier, en fait, s'y était opposé à l'époque, c'était en 1991. Il était question de racheter le terrain pour un peu plus d'un million de francs, donc c'est le terrain qui appartient aujourd'hui à la SA du Grand Hôtel des Bains. La SA Cité des Bains, également est propriétaire d'un terrain là-bas. Moi, je me demande pourquoi, s'il y a une vraie intention de vendre rapidement ces deux établissements, pourquoi, aujourd'hui, vous n'avez pas proposé à ce Conseil, le rachat de ces terrains qui aurait donné des liquidités à ces deux sociétés, pour leur permettre de passer quand même un cap difficile et à les négocier avec les repreneurs. Cela nous aurait permis de régler cette problématique des terrains dont on parle depuis un certain temps, on l'avait déjà évoqué en 2008, et je me dis que cela aurait peut-être pu être une solution que de racheter dans un premier temps, ces terrains et permettre à ces deux établissements de passer une crise et puis, très rapidement, d'aller discuter avec ces repreneurs. J'aimerais savoir pourquoi, cela n'a pas été évoqué ?

**M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :**

Avant de vous laissez répondre aux questions qui viennent d'être posées, j'aimerais en ajouter deux.

La première, j'aimerais que vous nous rassuriez sur un point important. Vous avez dit tout à l'heure dans votre intervention que vous n'étiez pas socialiste, alors, j'aimerais que vous nous rassuriez quant à votre appartenance politique et qu'il y ait un éclaircissement sur point là ? Voulez-vous dire que vous n'étiez pas spécialiste ou pas capitaliste, je ne sais pas, mais j'ai entendu socialiste ! Alors, s'il vous plait, si vous pouvez nous rassurer sur ce point.

Et puis, l'autre point, c'est la réponse à la question que j'ai posé tout à l'heure, à savoir, comment seront gérés les 4,8 millions, cas échéant, si le Conseil avait la sagesse d'accepter les deux préavis ?

**M. Daniel Von SIEBENTHAL, Syndic :**

Pour répondre à la question à laquelle je n'avais pas répondu, effectivement de Mme Valérie JAGGI WEPF, il se trouve heureusement que les contacts que nous avons depuis plusieurs semaines avec des personnes intéressantes et qui finalement, sont intéressées, sont assez favorables et nous laisse penser que nous arriverons à trouver des administrateurs compétents, spécialisés dans les domaines qui nous intéressent, pour les présenter à l'assemblée générale des deux sociétés au mois de novembre. Normalement, d'ici à jeudi prochain, la liste devrait être terminée. Mais on n'est pas à l'abri, ma foi.

En ce qui concerne l'achat de terrains, c'est vrai qu'à l'époque, il était envisagé d'acheter les terrains, que la Commune se porte acquéreur des terrains, propriétés du Grand Hôtel des Bains et cela n'avait pas été possible parce que la banque n'avait pas accepté et on est dans la même situation aujourd'hui, on doit régler ce problème, on le sait, la banque le demande aussi, mais ce n'est pas réglé et on doit le faire.

L'option qui est privilégiée par la Municipalité, je dis bien l'option privilégiée, je ne dis pas la décision irrévocable, c'est que la Commune se porte acquéreur des terrains et qu'elle donne un droit de superficie pour le futur exploitant, propriétaire des murs des bâtiments. Donc, il est clair qu'on va devoir passer par cette phase-là, mais on n'a pas pu le faire jusqu'à maintenant en raison de l'opposition du créancier bancaire.

Je vais répondre à la question comment seront gérés les 4,8 millions. Eh bien ils seront gérés par les nouveaux conseils d'administration évidemment. C'est le conseil d'administration du Grand Hôtel des Bains, le conseil d'administration du Centre thermal qui vont gérer les deux établissements et qui vont gérer l'utilisation, l'affectation des montants qui sont sollicités ce soir

au Conseil communal. C'est clair que la Municipalité va avoir un œil extrêmement vigilant, aussi en tant qu'actionnaire majoritaire sur l'utilisation de ces biens. Mais si on renouvelle les conseils d'administration et qu'on leur enlève la responsabilité de gérer les montants qui lui sont attribués, on ne va pas les garder longtemps, les administrateurs.

Je suis bien et reste socialiste, M. le Conseiller, et je vous remercie de la confiance que vous me faites quand je vous dis qu'on a des contacts avec le repreneur que vous avez contacté, parce que je vous l'ai dit moi, ce ne sont pas des bruits de couloirs, mais vous êtes quand même allé vérifier derrière. Je vous remercie pour cette confiance !

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

M. le Syndic n'avait pas répondu à un certain nombre de questions. Je ne m'estimais pas tout à fait jaloux. Maintenant qu'il a répondu à toutes les questions, sauf à la mienne, je me permets d'insister. Quelle est le montant global qui est versé annuellement pour les jetons de présences des administrateurs pour ces deux sociétés ? J'imagine que la Commune reçoit les comptes de ces sociétés, donc cela doit être une information qui doit être connue et ces montants ont-ils été versés ces dernières années ?

**M. Daniel Von SIEBENTHAL, Syndic :**

J'ai demandé les chiffres au Grand Hôtel des Bains et au Centre thermal, je ne les ai malheureusement pas reçu jusqu'à maintenant.

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

Quel dommage !

**M. Daniel Von SIEBENTHAL, Syndic :**

Quel dommage, quel dommage ! Donc je ne peux pas vous répondre.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La parole n'est plus demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté** à une très légère majorité et quelques abstentions

*Discussion sur article 2*

**Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :**

Au vu de tout ce qui a été évoqué, notamment l'historique donné par mon collègue Dominique VIQUERAT, que la situation a assez duré et surtout afin d'avancer dans cette saga du Grand Hôtel des Bains, le groupe PLRY propose l'amendement suivant, empreint de pragmatisme et cet amendement irait donc dans le sens de maintenir les emplois et de poursuivre l'activité. Cela rejoint également les propos de M. le Syndic. Je cite :

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 2'300'000.-- lui est accordé à cet effet avec mission donnée à la Municipalité de vendre cet objet d'ici fin 2013 et ceci sans aucune prétention financière ultérieure.

Je vous annonce déjà que je ferai le même amendement, si ça se passe la même chose, pour le Centre thermal.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Nous sommes en présence d'un amendement que je vous demande de bien vouloir me transmettre, de telle manière à ce que je puisse le répéter au Conseil.

Nous sommes donc en présence d'une proposition d'amendement qui est rédigé comme suit :

Discussion sur 1<sup>ère</sup>  
proposition d'amendement

Article 2 amendé : Un crédit d'investissement de Fr. 2'300'000.- lui est accordé à cet effet **avec mission donnée à la Municipalité de vendre cet objet d'ici fin 2013 et ceci sans aucune prétention financière ultérieure.**

**M. le Conseiller Pierre HUNKELER :**

Comme je l'avais déjà exprimé très clairement en 2008, je suis tout à fait favorable à la vente de ces établissements en revanche, je suis très défavorable à la proposition qui nous est faite d'amendement, parce que cela affaiblit la position municipale dans le cadre des négociations.

On a l'assurance que les partenaires doivent être cherchés. On a une situation de base qui montre bien qu'il faut chercher des partenaires, mais de là à fixer des dates impératives et imposer la vente par une décision du Conseil, je crois que cela rend la position municipale plus délicate dans la négociation, alors que nous avons tous à cœur d'avoir dans cette affaire, une issue la plus favorable possible et pour les sociétés et pour la Commune.

**M. Daniel Von SIEBENTHAL, Syndic :**

Je comprends tout à fait le souhait émis par le groupe libéral-radical, mais évidemment, la Municipalité ne peut pas accepter cet amendement pour deux raisons. Tout d'abord une raison formelle, il n'est pas de la compétence du Conseil communal de fixer des délais dans le cadre de négociations que la Municipalité peut et doit avoir, c'est de sa compétence de chercher la meilleure solution pour les participations qu'elle a, c'est une question simplement formelle de compétence. C'est pas la raison principale, d'ailleurs, parce que ce vœu, je l'entends tout à fait, mais effectivement cela nous mettrait dans une situation, une pression, alors que c'est peut-être pour répondre à la pression que vous ressentez ce soir, mais cela nous mettrait sous une pression qui n'est pas bonne lorsque l'on négocie.

On va peut-être trouver, et je le souhaite, une solution bien avant la fin de l'année 2013. On met en place, en tous les cas, une organisation qui permette d'y arriver, mais on ne peut pas vivre sous la pression d'un délai comme celui-là pour avoir tous les atouts en mains et ils ne sont pas très nombreux, pour négocier dans de bonnes conditions.

Donc, je vous invite vraiment à rejeter cette proposition d'amendement, non pas que je ne souhaite pas y parvenir, que la Municipalité ne souhaite pas y parvenir, mais parce que ce n'est pas un bon signal pour les négociations à venir avec des partenaires.

**Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :**

J'ai bien entendu tous vos propos, alors on peut vous proposer l'amendement suivant :

article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 2'300'000.-- lui est accordé à cet effet avec mission donnée à la Municipalité de vendre cet objet et ceci sans aucune prétention financière ultérieure.

Il n'y a pas de date et la mission est donnée.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Cela me donne un nouvel amendement que je vais lui demander de me retransmettre. Je pars du principe que vous avez donc retiré votre premier amendement. Nous sommes en présence d'une nouvelle proposition d'amendement libellée comme suit :

Article 2 amendé : Un crédit d'investissement de Fr. 2'300'000.- lui est accordé à cet effet **avec mission donnée à la Municipalité de vendre cet objet et ceci sans aucune prétention financière ultérieure.**

Discussion sur 2<sup>e</sup>  
proposition d'amendement

**M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :**

Je ne vois pas la subtilité de la différence, puisque sur le fond, on nous a clairement expliqué qu'on mettait une pression inutile à un moment où des négociations vont s'engager ou sont déjà engagées. Le fait d'enlever le délai, pour moi, ce n'est pas significatif. Sur le fond, l'amendement reste, donc je vous demande de le combattre et de le rejeter, ce n'est toujours pas de la compétence de ce Conseil d'exiger cela. On met en position de faiblesse la Municipalité, comme on l'a déjà dit, pourquoi pas fixer le prix alors directement !

**M. Daniel Von SIEBENTHAL, Syndic :**

Encore une fois... non je ne vais pas le répéter. Je comprends ce que vous voulez, mais mettons qu'une autre solution se dégage. On pourrait très bien imaginer, Mme la Conseillère, je fais des plans, comme cela, que la société demeure, qu'on trouve des partenaires qui sont prêts à investir dans cette société. C'est une privatisation, parce que l'actionnaire majoritaire deviendrait minoritaire, mais ce n'est pas une vente, parce que la société reste et c'est simplement des investisseurs qui entrent dans le capital avec les moyens qu'il faut pour améliorer les installations.

Est-ce que cela correspond à votre demande ? Je ne suis pas sûr. Moi, je tiens à ce qu'on laisse le champ le plus ouvert possible sur les types de partenariat qu'on pourrait négocier avec le secteur privé. Il ne faut pas se focaliser sur la vente absolue de cet établissement, sur cette forme-là de partenariat. Que l'on recherche de nouveaux actionnaires, cela pourrait être une voie. Qu'ils prennent la majorité, qu'ils investissent de l'argent, c'est aussi une voie possible, ce n'est pas une vente en tant que telle.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons sur l'amendement suivant :

Article 2 amendé : Un crédit d'investissement de Fr. 2'300'000.- lui est accordé à cet effet **avec mission donnée à la Municipalité de vendre cet objet et ceci sans aucune prétention financière ultérieure.**

Vote s/2<sup>e</sup> proposition  
d'amendement

Discussion sur article 2

La proposition d'amendement est refusée à une très légère majorité.

**M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

Excusez-moi de réintervenir. Vu que le Conseil communal estimant que nous ne pouvons exiger une vente du GHB, je vous propose de réitérer mon amendement de 2008, qui n'est pas une exigence de la vente, mais qui demande à la Municipalité de s'engager à mener les études en vue de la recherche d'un partenaire privé.

L'amendement serait donc le suivant :

Article. 2 : un crédit d'investissement de Fr. 2'300'000.-- lui est accordé à cet effet à la condition qu'elle entreprenne les démarches nécessaires à la recherche d'un partenaire privé pour reprendre le GHB à des conditions favorables pour la ville et ce sans délai. Elle s'engage à rapporter l'état de la situation à son Conseil communal de façon régulière au plus tard à fin 2012.

J'ai mis à fin 2012, sachant que vous êtes déjà en discussion, je me suis dit que vous arriveriez à nous donner des nouvelles d'ici au Conseil communal de décembre, cela me semble beaucoup moins contraignant.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Auriez-vous l'amabilité de me transmettre votre proposition d'amendement, parce que là, je ne l'ai pas prise en sténographie !

Nous sommes donc en présence d'une nouvelle proposition d'amendement libellé comme suit :

Article 2 amendé : Un crédit d'investissement de Fr. 2'300'000.-- lui est accordé à cet effet à la condition qu'elle entreprenne les démarches nécessaires à la recherche d'un partenaire privé pour reprendre le Grand Hôtel des Bains à des conditions favorables pour la ville et ce sans délai. Elle s'engage à rapporter l'état de la situation à son Conseil communal de façon régulière au plus tard à fin 2012.

Discussion sur 3<sup>e</sup>  
proposition d'amendement

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

J'aime beaucoup la guérilla parlementaire, c'est sympa, mais je pense que pour le moment, on a compris. Je comprends profondément les raisons de votre amendement, M. le Conseiller VIQUERAT, je peux même dire que je le partage au niveau du ventre, par contre au niveau de l'intellectuel, je n'y arrive pas, parce qu'on est deux corps distincts. Il y a le Conseil communal qui doit exprimer son mécontentement et dire clairement à la Municipalité que maintenant, ça suffit. Je crois que les débats de ce soir on été relativement clairs et le changement de position de cette Municipalité par rapport à toutes les Municipalités précédentes, tel que vous l'avez révélé et rappelé dans l'historique, montre que ce mécontentement a été entendu.

Maintenant, il importe que le Conseil ne brime pas la Municipalité dans ses possibilités de négocier pour le futur. Et nous aurons toujours l'occasion, parce qu'il y aura encore beaucoup de Conseils communaux ces prochains mois, pour revenir avec une interpellation avec une motion, avec des questions si on voit que la Municipalité traîne les pieds, et qu'on ne veut pas suivre cette ligne.

On aura la possibilité de revenir, mais je crois que ce soir, il importe, puisque nous avons visiblement, majoritairement souhaité réinvestir ces montants-là dans ces entités, il me paraît important de laisser à la Municipalité une situation relativement claire, une bonne situation de négociation pour pas qu'elle ne se trouve en position de faiblesse face à des acquéreurs potentiels. Et il en va pour cela de l'intérêt financier de la Commune, et c'est pour cette raison que je refuserai votre amendement.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La parole n'est plus demandée.

Vote s/3<sup>e</sup> proposition  
d'amendement

**La nouvelle proposition d'amendement est refusée** à une très légère majorité.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur article 2

**L'article 2 tel que présenté par la Municipalité est accepté** à une légère majorité, avec un certain nombre d'abstentions.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

**L'article 3 est accepté** à une large majorité et de nombreuses abstentions.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée.

Vote

**L'article 4 est accepté** à une assez large majorité et de nombreuses abstentions.

Nous sommes enfin en présence d'une proposition d'amendement de la Commission des finances, libellé comme suit :

Article 5 nouveau : la Municipalité veille au renouvellement complet des Conseils d'administration d'ici la fin de l'année 2012, en tenant compte des critères fixés dans le préavis et le rapport PR11.24 sur les participations communales.

*Discussion sur la proposition d'amendement, ajout de l'article 5*

**M. Daniel Von SIEBENTHAL, Syndic :**

Pour la même raison que tout à l'heure, je me vois dans l'obligation, au nom de la Municipalité, de vous proposer de rejeter cet amendement, tout simplement pour une question formelle, il n'est pas de la compétence du Conseil communal de s'occuper de la désignation des délégués de la Municipalité ou de l'actionnaire majoritaire dans les conseils d'administration.

Je comprends le souhait, je prends cette proposition comme un vœu, mais en tant qu'amendement ou nouvel article dans un préavis, il n'est pas formellement acceptable.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La parole n'est plus demandée.

**Vote s/proposition d'amendement**

**La proposition d'amendement, soit l'ajout de l'article 5 est accepté** à une légère majorité et une marée d'abstentions.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

**M. le Conseiller Philippe GUIGNARD :**

J'ajouterais juste trois points, trois mots clés pour moi, que sont : anticipation, vision et préservation. Et j'espère effectivement que toutes les décisions qui seront prises à partir de maintenant en lien avec le Grand Hôtel tiendront compte de ces trois éléments qui me semble essentiel, tant pour la ville, que pour les sociétés en question, que pour les emplois que cela représente.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR12.23PR amendé est accepté** à une large majorité et de nombreuses abstentions.

*Demande de référendum spontané*

**M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

Vous avez décidé d'accorder une fois de plus votre soutien inconditionnel au GHB, ceci malgré la situation précaire récurrente et les conséquences pour les contribuables yverdonnois.

Je peux comprendre cette crainte de voir notre fleuron hôtelier partir en faillite, mais je ne peux pas cautionner le fait que le Conseil communal n'ait pas le courage de remédier à une situation qui n'a que trop duré.

Aucune exigence n'a été manifestée envers notre Municipalité de se désengager à court, moyen ou long terme d'une entreprise vouée à l'échec sans aide extérieure.

Je pense qu'au vu des montants engagés depuis 26 ans (je rappelle que nous en serons maintenant à plus de 15 millions en direct, sans compter les aides indirectes, soit au taux d'intérêt moyen de l'emprunt communal, une dépense de plus de 450'000 par an), il appartient, à mon sens, à la population yverdonnoise de se prononcer.

Dès lors, je propose que cette décision soit soumise au corps électoral et demande le référendum spontané selon l'article 91 de notre Conseil . Je vous remercie de suivre cette proposition qui aura le mérite de soulager les consciences peut être un peu mises à mal.

J'en profite pour demander directement le vote à bulletins secrets.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Nous sommes en présence d'une demande de référendum spontané, selon article 91 de notre règlement.

J'ai besoin de cinq membres pour appuyer cette demande de référendum spontané. Est-ce que

Discussion sur la demande  
de référendum spontané

je les ai ? Manifestez-vous par un levé de mains. Je les ai.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Au vu de l'importance de ce qui vient de nous être demandé, je me permettrais de demander une interruption de séance pour qu'on puisse en discuter. Je ne sais pas selon quel article on fait ça... voilà. Je vous remercie.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

J'imagine qu'il y a au moins cinq personnes pour appuyer cette demande d'interruption de séance. Oui, je l'ai.

J'interromps la séance pour 10 minutes ? Pour ¼ d'heure, selon le souhait de M. le Syndic. Nous reprendrons à 22h25.

*Interruption la séance.*

Il est 22h25, nous reprenons notre séance au point où nous en étions, à savoir une demande de référendum spontané sur le préavis PR12.23PR. La discussion est ouverte sur cette demande de référendum spontané.

**M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

Nous avons pendant la pause, pu avoir quelques discussions. Je retire ma demande de référendum spontané et je reviendrai, d'entente avec mes collègues, avec une intervention lors d'un prochain Conseil.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Ceci épuise ce point.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** La Municipalité est autorisée à participer à l'augmentation du capital de la société Grand Hôtel des Bains SA ;

**Article 2 :** Un crédit d'investissement de Fr. 2'300'000.-- lui est accordé à cet effet ;

**Article 3 :** La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte no 915.3201 « Parts de sociétés ».

**Article 4 :** Le Conseil communal prend acte des réflexions stratégiques mises en place pour le devenir de la société Grand Hôtel des Bains SA.

**Article 5 :** la Municipalité veille au renouvellement complet des Conseils d'administration d'ici la fin de l'année 2012, en tenant compte des critères fixés dans le préavis et le rapport PR11.24 sur les participations communales.

**12. PRÉAVIS**  
**N° PR12.24PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 2'500'000.-- AFIN DE PARTICIPER À LA RECAPITALISATION DE LA SOCIÉTÉ CITÉ DES BAINS SA.**

** MADAME CATHERINE CARP, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPOTRICE.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Catherine CARP donne lecture des conclusions du rapport ainsi que des précisions suivantes :

Les préavis PR12.23PR et PR12.24PR étant étroitement liés, nous les avons traités ensemble et nous avons les mêmes conclusions que pour le préavis précédent. Néanmoins, je vais de nouveau vous parler de la proposition d'amendement qui est la même, mais je le redis :

**Article 5 nouveau :** la Municipalité veille au renouvellement complet des Conseils d'administration d'ici la fin de l'année 2012, en tenant compte des critères fixés dans le préavis et le rapport PR11.24 sur les participations communales.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la Commission des finances, que nous traiterons au moment venu.

*Discussion sur article 1*

**Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :**

Rassurez-vous je serai brève. Je crois que le débat a été fait. Je crois qu'on a tout dit. Je ne vais donc, d'autre part, pas représenter l'amendement que j'avais cité à l'article 2. Vu que les choses sont étroitement liées, comme la dit la Présidente de la Commission des finances, pour nous le débat est fait.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La parole n'est plus demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté** à une assez large majorité et quelques abstentions.

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** à une assez large majorité et de nombreuses abstentions.

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté** à une assez large majorité et de nombreuses abstentions.

*Discussion sur article 4*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 4 est accepté** à une assez large majorité et de nombreuses abstentions.

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la Commission des finances sous la forme d'un nouvel article 5, soit :

**Article 5 :** La Municipalité veille au renouvellement complet des Conseils d'administration d'ici la fin de l'année 2012, en tenant compte des critères fixés dans le préavis et le rapport PR11.24 sur les participations communales.

Discussion s/proposition  
d'amendement, ajout de  
l'article 5

**Vote s/proposition  
d'amendement**

La parole n'est pas demandée.

**La proposition d'amendement, soit l'ajout de l'article 5 est accepté** à une légère majorité et une marée d'abstentions.

**M. le Conseiller Mathias HUMBERT :**

Depuis les années 80, la Commune, en tant qu'actionnaire majoritaire de Cité des Bains SA, a financé, à de multiples reprises, différentes recapitalisations, et autres cautionnements. Selon les chiffres fournis dans le préavis, et si nos calculs sont corrects, nous arrivons à un montant d'investissement total chiffrable de Fr. 3'400'000.--, et un montant de cautionnement chiffrable de Fr. 9'000'000.--. Si l'on y ajoute le présent préavis, nous arrivons à une somme investie égale à environ Fr. 6'000'000.--, sans parler de la prise en charge de divers coûts comme les amortissements et intérêts, ainsi que le subventionnement communal annuel. Nous voyons donc que la Commune, et à travers elle, les contribuables yverdonnois, ont investi énormément d'argent dans un Centre thermal duquel ils n'ont pas nécessairement profité. En effet, lorsque l'on examine les tarifs d'entrée de notre Centre thermal, il est surprenant de voir qu'aucune réduction sur les entrées individuelles n'est proposée aux résidents yverdonnois. De plus, les réductions sur les abonnements ne sont que de l'ordre de 10% environ.

Si l'on regarde du côté de l'un de nos concurrents majeurs, Les Bains de Lavey, on peut remarquer, qu'en plus du fait d'avoir des tarifs « bains, saunas, hammam » beaucoup plus compétitifs - Fr. 25.-- au lieu de Fr. 30.-- pour une entrée adulte -, ils proposent un tarif indigène de Fr. 20.-- pour les entrées individuelles. On note aussi un tarif indigène de Fr. 180.-- pour les abonnements 10 entrées au lieu de Fr. 245.-- à Yverdon.

Face à ces constatations et à l'énorme effort d'investissement qui est une nouvelle fois demandé aux contribuables dans le présent préavis (environ 100 frs par habitant), nous proposons de généraliser le tarif indigène à l'ensemble des billets d'entrées du Centre thermal, ainsi que d'imposer une réduction minimale d'un tiers du prix normal. Cela reviendrait à offrir une entrée à Fr. 20.-- au lieu de Fr. 30.-- pour le contribuable yverdonnois, pour un accès aux bains, hammam et sauna, nous mettant donc là simplement au niveau de Lavey-les-Bains.

Cette mesure aurait le double avantage de faire augmenter la fréquentation des bains, en déclin depuis bientôt 20 ans, et de faire un peu profiter le contribuable, premier actionnaire de Cité des Bains SA, d'un complexe thermal dont il aura certainement été le premier investisseur durant ces 30 dernières années.

Au vu de ce qui précède, le groupe Solidarité & Ecologie – La Gauche, propose donc l'amendement suivant :

Article 6 (ajouté) : La Municipalité veille à l'introduction d'un tarif indigène, correspondant à la réduction d'au moins un tiers du plein tarif, pour chaque entrée simple ou combinée et pour chaque abonnement.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Nous sommes donc en présence d'une proposition d'amendement de M. Mathias HUMBERT libellé comme suit :

**Article 6      La Municipalité veille à l'introduction d'un tarif indigène, correspondant à la réduction d'au moins un tiers du plein tarif, pour chaque entrée simple ou combinée et pour chaque abonnement.**

Discussion sur la  
proposition d'amendement,  
ajout de l'article 6

**M. Daniel Von SIEBENTHAL, Syndic :**

Alors, je pense, M. le Conseiller HUMBERT, que ce n'est pas le moment de parler de cela. Je ne parle même pas de savoir si c'est juste de baisser les tarifs ou pas. Mais je pense que ce

n'est pas le moment d'en parler. Il faut maintenant qu'on aille dans la direction qui est voulue par la Municipalité et qui semble être voulue aussi par une majorité de ce Conseil. Et puis on verra les tarifs après, mais il faut vraiment qu'on travaille maintenant sur la problématique essentielle qui est celle de la durabilité, du maintien de ces établissements.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La parole n'est plus demandée.

**La proposition d'amendement, soit l'ajout de l'article 6, est refusée** à une large majorité.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Le PR12.24PR est accepté** à une assez large majorité et de nombreuses abstentions.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

**Vote s/proposition d'amendement**

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

**Vote**

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** La Municipalité est autorisée à participer à l'augmentation du capital de la société Cité des Bains SA ;

**Article 2 :** Un crédit d'investissement de Fr. 2'500'000.-- lui est accordé à cet effet ;

**Article 3 :** La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte no 915.3201 « Parts de sociétés ».

**Article 4 :** Le Conseil communal prend acte des réflexions stratégiques mises en place pour le devenir de la société Cité des Bains SA.

**Article 5 :** **La Municipalité veille au renouvellement complet des Conseils d'administration d'ici la fin de l'année 2012, en tenant compte des critères fixés dans le préavis et le rapport PR11.24 sur les participations communales.**

**13. PRÉAVIS  
N° PR12.26PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE DE FR. 50'000.-- POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA PISTE BICROSS (BMX) AU LIEU-DIT LE PÉCOS À GRANDSON.**

** MADAME MONIQUE MÜLLER, RAPPOTRICE.**

*Composition de la commission*

Mmes et MM. les Conseillers Monique MÜLLER, Émilienne WAGNIÈRE, Jean-David CHAPUIS, Eric GENTIZON, Bexhet HALIMI remplaçant Thomas JENNI, Jean-Claude PEREY, Piero SUTTERLET et Christian WEILER.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Monique MÜLLER donne lecture des conclusions du rapport ainsi que de la correction suivante : ce sont les articles 1, 2 et 3 qui sont acceptés par la commission.

|   |  |
|---|--|
|   | <b><u>M. le Président Pierre DESSEMONTET :</u></b>   |
| <i>Discussion sur article 1</i>                         | La parole n'est pas demandée.  |
| <b>Vote</b>   | <b>L'article 1 est accepté à l'unanimité.</b>  |
| <i>Discussion sur article 2</i>                         | La parole n'est pas demandée.  |
| <b>Vote</b>   | <b>L'article 2 est accepté à l'unanimité.</b>  |
| <i>Discussion sur article 3</i>                         | La parole n'est pas demandée.  |
| <b>Vote</b>   | <b>L'article 3 est accepté à l'unanimité.</b>  |
| <i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>             | La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.  |
| <b>Vote</b>   | <b>Le PR12.26PR est accepté à l'unanimité.</b>   |
|   | Le Président remercie la commission pour son travail.  |
| <b>Décision du Conseil</b>                              | <p>Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,<br/>sur proposition de la Municipalité,<br/>entendu le rapport de sa commission, et<br/>considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,<br/>décide :</p>  |
|   | <p><u>Article 1 :</u> La Municipalité est autorisée à participer à la prise en charge du surcoût de l'aménagement d'une piste de bicross au lieu-dit « Le Pécos » ;</p> <p><u>Article 2 :</u> Un crédit d'investissement de Fr. 50'000.-- lui est accordé à cet effet ;</p> <p><u>Article 3 :</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3105 « Soutien piste bicross » et amortie en 5 ans au plus.</p>  |
| <b>14. <u>PRÉAVIS</u></b><br><b><u>N° PR12.27PR</u></b> | <p><b>CONCERNANT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>L'ADOPTION DE LA MODIFICATION DU PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION (PGA) PORTANT SUR UNE EXTENSION DE LA ZONE HORTICOLE ET MARAÎCHÈRE DE LA PARCELLE 3309 ;</b></li> <li>▪ <b>L'ADOPTION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN PUBLIC SUR LA PARCELLE 3309 PROPRIÉTÉ DE MM. ROLAND &amp; WILLY STOLL ;</b></li> <li>▪ <b>L'INFORMATION AU CONSEIL COMMUNAL CONCERNANT LA CONVENTION RELATIVE À LA CESSION DES TERRAINS ET DROITS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DU PROJET.</b></li> </ul> <p><b> MONSIEUR BRIAN OOSTERHOFF, RAPPORTEUR.</b></p> |
| <i>Composition de la commission</i>                     | Mmes et MM. les Conseillers Joëlle BETTEX, Valérie DUVOISIN, Martine FREY TAILLARD, Fanny SPICHIGER, Jean-David CHAPUIS, Brian OOSTERHOFF, Alfons REITER et Armand THONNEY.  |
|   | Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Brian OOSTERHOFF ne donne lecture que des conclusions du rapport.   |

|  |   |
|--|---|
| <i>Discussion sur article 1</i>                  | <b><u>M. le Président Pierre DESSEMONTET :</u></b><br>La parole n'est pas demandée.   |
| <b>Vote</b>                                      | <b>L'article 1 est accepté</b> à la quasi unanimité moins quelques abstentions.   |
| <i>Discussion sur article 2</i>                  | La parole n'est pas demandée.   |
| <b>Vote</b>                                      | <b>L'article 2 est accepté</b> à la quasi unanimité moins quelques abstentions.   |
| <i>Discussion sur article 3</i>                  | La parole n'est pas demandée.   |
| <b>Vote</b>                                      | <b>L'article 3 est accepté</b> à la quasi unanimité moins quelques abstentions.   |
| <i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>      | La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.   |
| <b>Vote</b>                                      | <b>Le PR12.27PR est accepté</b> à la quasi unanimité moins quelques abstentions.  |
|  | Le Président remercie la commission pour son travail.   |
| <b>Décision du Conseil</b>                       | <p>Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,<br/>sur proposition de la Municipalité,<br/>entendu les rapports de sa commission, et<br/>considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,<br/>décide :</p>   |
|  | <u>Article 1 :</u> La modification du Plan général d'affectation (PGA) portant sur une extension de la zone horticole et maraîchère (parcelle 3309) est adoptée ;   |
|  | <u>Article 2 :</u> Le plan d'aménagement d'un chemin public sur la parcelle 3309, propriété de MM. Roland & Willy Stoll, est adopté ;   |
|  | <u>Article 3 :</u> Il est pris acte que MM. Stoll cèdent gratuitement à la commune l'emprise nécessaire au nouveau chemin et prennent en charge les travaux de construction.  |
| <b>15. PRÉAVIS</b><br><b><u>N° PR12.28PR</u></b> | <p><b>CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FRs 240'000.-- POUR ENTREPRENDRE LA REPLANTATION DE L'ALIGNEMENT HISTORIQUE DE TILLEULS LE LONG DE LA ROUTE DE LAUSANNE.</b></p> <p><b> MADAME ALINE GYGAX, RAPPOTRICE.</b></p> |
| <i>Composition de la commission</i>              | Mmes et MM. les Conseillers Hélène GRAND, Aline GYGAX, Claude-Anne JAQUIER, Marceline MILLIOUD, Émilienne WAGNIÈRE remplaçant Nicola SCHIRINZI, François GILLET, Christian GIROUD et Bart WIND.   |
|  | Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Aline GYGAX ne donne lecture que des conclusions du rapport.  |
| <i>Discussion sur article 1</i>                  | <p><b><u>M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :</u></b></p> <p>Je déclare mes intérêts, j'en ai fait planter beaucoup, j'en coupe aussi parfois beaucoup.</p> <p>Néanmoins je peux rejoindre le souci d'embellissement paysager et la mise en valeur des voies</p>  |

historiques qui ont une haute importance. La protection de ces objets est garantie aujourd'hui et des investissements d'entretien ou de restauration sont donc parfois nécessaires.

Mais il s'agit de les inscrire logiquement dans la durée et dans le paysage, y compris et surtout en respectant quelques règles simples de voisinage entre ces arbres et les ouvrages, conduite, macadam, graviers, berges de cours d'eaux qui les bordent.

Mesdames et Messieurs,

Malgré l'avis unanime et benoîtement réuni de notre commission, quelques questions déjà posées méritent un commentaire avant d'accepter cette demande de crédit :

- La route concernée est au moins pour partie, sur un domaine cantonal, elle borde, par ailleurs, un domaine public des eaux. Il est donc étonnant que la Commune soulage ainsi l'État de Vaud de ses obligations. Si l'arborisation latérale devrait être payée et gérée par la Commune, on sépare ainsi la propriété de l'arbre de celle du sol, ce que le droit civil ne permet pas.
- La valeur historique est présente, certes, elle n'est pas menacée, un besoin d'investissement urgent n'est pas prouvé, un remplacement pied par pied des arbres devant être abattus pour des motifs de sécurité suffirait en l'état à maintenir la substance historique de ce lieu.
- Le projet fait partie du projet d'agglomération, c'est à souligner, c'est à respecter, malheureusement en dernière priorité, car il fait partie du volet : requalification de la route de Lausanne. Je crois savoir que le projet AggloY comporte quelques autres priorités, pour lesquelles, bon nombre d'entre nous, sommes par ailleurs convaincus. .
- L'arborisation récente, en place, devrait donc être détruite, *pour recommencer à zéro*, alors que ces jeunes chênes fastigiés acceptent enfin de pousser et que les autres feuillus malmenés certes par les tailles brutales du Service des routes tiennent encore le coup.
- Ces chênes sont une compensation fédérale des impacts de la construction de l'autoroute. La ville devrait alors les supprimer, les remplacer et se substituer aux obligations cantonales et fédérales, financées par nos deniers.
- Les ouvrages de mobilité douce ne sont ni en place, ni même projetés, cette arborisation se fait donc dans le brouillard. Nous pouvons parier qu'elle devra être corrigée en temps voulu et au gré des modes paysagères du moment. Donc ces tilleuls, qui malheureusement ne marchent pas aux ordres, seront à nouveau coupés pour faire place à d'autres espèces plus conformes aux standards du moment et aux visions des planificateurs.
- Il faut souligner que certains équipements, tels l'éclairage public, ne sont pas renouvelés en même temps que les arbres. Nous pouvons donc nous attendre que leur remplacement, à terme, menacera l'espace racinaire de ces arbres.
- Le projet ne traite qu'un côté de la route de cet axe. Où sont les réservations de terrain nécessaires pour le côté Jura de la route cantonale vers Gressy ?
- Le choix du tilleul, son port, sa hauteur est en l'espèce luxueux, alors que leur avenir n'est pas garanti, car ce sont des arbres dont l'espérance de vie est importante.
- Établir une connexion pour les habitants et avec les habitants de Gressy est louable, mais quels sont les besoins réels de cette commune devenue yverdonnoise depuis peu ? Le préavis n'y répond pas.
- Sur le plan écologique, ce projet ne contient aucun gain mais malheureusement, une perte de biodiversité. Il détruit inutilement des arbres parfaitement viables. Vu les contraintes hydrauliques du Buron et celles sécuritaires de la route cantonale, parler ici d'un corridor

biologique à haute valeur est abusif.

- Les modes paysagères changent, mais toujours au détriment de l'arbre en ville. Les paysagistes ont donc réalisé dans ce secteur le carré savoyard, on a parlé récemment d'un bloc de peupliers blancs, enfin la Municipalité nous propose l'allée napoléonienne de tilleul mais sur un seul rang.
- La Commune ne dispose ni d'un inventaire de patrimoine végétal urbain, ni d'un plan de renouvellement de ce même patrimoine. Et chaque année, les services doivent trancher entre les demandes multiples et les projets d'arborisation en ville, faute de moyens budgétaires suffisants et uniquement avec un simple souci modeste de renouveler l'arborisation existante.
- L'administration communale, URBAT en tête, se plaint régulièrement de manquer de moyens pour traiter les projets essentiels qui conditionnent l'avenir de notre Ville, mais en trouve cependant pour présenter ce genre de préavis, permettez-moi « colifichet » qui réjouissent chacun et chacune, qui rassurent leurs auteurs mais ne servent à rien sauf à disperser des moyens publics.

Ce préavis apparaît donc déconnecté de la réalité locale, luxueux, contraire aux priorités d'investissement que doit s'imposer la Commune. Il est prématuré et finalement inopportun.

Je vous suggère donc, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, d'avoir la sagesse de retirer ce préavis et de le présenter une fois les conditions réunies ou dans le cadre du futur projet de requalification de la route de Lausanne. Vous pouvez, par ailleurs, affecter la somme prévue à d'autres objets directement utilisables en centre ville sur le plan de l'arborisation.

Et si la Municipalité, Mesdames et Messieurs, devait maintenir son préavis, je vous recommande alors de le refuser.

M le Président, je vous rends la parole.

**Mme Marianne SAVARY, Municipale :**

M. CHERBUIN, j'ai beaucoup de respect pour vos compétences de spécialiste, mais je vais être obligée, ici, de défendre les compétences d'autres spécialistes c'est à dire les deux paysagistes, un d'URBAT et un du Service des travaux et de l'environnement, qui ont planché sur ce préavis que je défends ici ce soir devant vous.

Concernant les aspects de coordinations, entre la plantation de ces arbres et puis les mesures de la mobilité douce, dont vous dites qu'elles ne sont pas du tout projetées et que nous sommes dans le brouillard, je dois vous contredire puisqu'il existe, non pas un projet, mais avant-projet, néanmoins, de cette piste de mobilité douce qui a été faite, dans le cadre, comme vous l'avez dit, du développement des avant-projets d'AggloY. Le projet que nous vous présentons ce soir de plantation des arbres, suit, j'allais dire au centimètre près, on en est pas loin, le projet de mobilité douce qui est prévu par cet avant-projet, de manière à ce que le projet de plantation et le projet de mobilité douce n'interfère pas négativement l'un avec l'autre, qu'on commence par l'un ou par l'autre, on ne bloque pas le suivant. Ça c'est pour la mobilité douce.

Après, vous parlez du fait que cet investissement n'est pas une priorité pour la Commune, alors je vous rejoins sur ce point, c'est certain qu'on a de plus gros investissements à faire, qui sont plus importants que celui-là. Simplement, il nous semblait que par, au-delà des aspects historiques qui ont été mentionnés dans le rapport et que vous avez mentionnés également, il s'avère ici, qu'avec une mesure pour le coup, relativement modeste, nous arrivons à avoir un impact relativement fort sur l'homogénéité visuelle de cette endroit, la route de Lausanne, qui ne brille pas actuellement par ces qualités esthétiques et qui en terme d'homogénéité urbanistique, là, est même relativement catastrophique en l'état.

Ce n'est donc pas une question de priorité uniquement, mais c'est une question de

proportionnalité entre les coûts des mesures que l'on prend et puis leur efficacité qui nous a fait pencher pour la présentation de ce dossier au Conseil communal.

Et puis vous dites, en conclusion de votre intervention, que finalement, c'est un préavis qui ne sert à rien. Vous allez dire que c'est un peu facile, mais cela m'étonne de votre part, que vous pensiez que de planter des arbres, même s'il y a peut-être d'autres priorités, soit à ce point inutile. Des arbres, il s'en plante également au centre ville. Il me semble qu'à cet endroit-là, une plantation de nouveaux arbres est assez justifiée.

La question de la mobilité douce, j'y reviens. La mobilité douce, pour reprendre également la conclusion du rapport de commission, on aimerait tous finalement arriver le long de cette route de Lausanne, qui est assez hostile aux cyclistes actuellement, de créer un tracé qui puisse être continu. Nous nous heurtons malheureusement au fait que cette route de Lausanne est difficile à aménager pour les cyclistes sur une partie de la route, du côté Yverdon. La route est très étroite et une piste cyclable ne pourrait être faite que sur du domaine privée, ce qui implique rachat et/ou expropriation, ce que nous rechignons un peu à faire, nous vous l'avouons volontiers.

Il y a ensuite, un certain nombre de carrefours qu'il faut traverser, qui nécessite à chaque fois des solutions circonstanciées. Et ces carrefours, on les réaménage pour la mobilité douce, petit à petit. Le dernier exemple en date, c'est le réaménagement du giratoire du chemin de la Chèvre. Et finalement, sur la route cantonale, l'avant projet AggloY prévoit que la piste cyclable se fasse, ce qui nécessite des travaux relativement importants mais qui ne concernent pas la proximité des arbres, de l'autre côté du Buron.

Voilà, finalement, nous pouvons alors soit considérer que tout cela ne sert à rien et ne rien planter. Le paysagiste des parcs et jardins du Service des travaux nous assurent que ces arbres sont pour la majorité d'entre eux, en mauvaise santé et qu'il s'agira de toute façon de les abattre dans les années qui viennent. Il nous semble donc logique de les remplacer maintenant, par des arbres que l'on pourrait planter en même temps, qui pourraient grandir en même temps et avoir la même taille ces prochaines années, voir ces prochaines décennies, plutôt que de remplacer arbre par arbre. Comme je le disais, l'objectif de ce projet est de créer une homogénéité là où il n'y en a pas. Si les arbres sont de tailles disparates, l'homogénéité, donc l'objectif principal disparaît.

Voilà en gros les réponses que j'ai à vous donner. Comme vous l'imaginez bien, je ne retire pas le préavis de la Municipalité et je vous incite, au contraire, à le soutenir.

**Mme la Conseillère Aline GYGAX :**

Je voulais juste dire que je pense que M. CHERBUIN sous-estime fortement le désir et l'envie des Yverdonnois et des Yverdonnoises d'avoir des arbres et cela me désole.

**M. le Conseiller Pierre HUNKELER :**

Deux brèves remarques. Je n'irai pas dans les détails techniques, il y a des commissions pour cela. D'une part, je me réjouis d'une amélioration d'une des entrées de la ville. En fait, c'est un des problèmes yverdonnois actuellement, c'est que les entrées de ville ne reçoivent pas l'attention qu'elles méritent et là, je crois qu'on en prend soin, c'est bien.

L'autre aspect, c'est l'aspect technique, je rappelle que les commissions ad'hoc sont désignées pour cela et l'importance pour les groupes de passer les questions à leurs représentants, pour que les questions techniques soient discutées dans un cénacle technique et pas au Conseil communal. Merci.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La parole n'est plus demandée.

|   |   |
|---|---|
|   | L'article 1 est accepté à une légère majorité et quelques abstentions.  |
| Discussion sur article 2  | La parole n'est pas demandée.   |
| <b>Vote</b>   | L'article 2 est accepté à une légère majorité et quelques abstentions.  |
| Discussion sur article 3  | La parole n'est pas demandée.   |
| <b>Vote</b>   | L'article 3 est accepté à une nette majorité et de nombreuses abstentions.  |
| Discussion sur l'ensemble du préavis                              | La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.   |
| <b>Vote</b>   | Le PR12.28PR est accepté à une légère majorité et quelques abstentions.   |
|   | Le Président remercie la commission pour son travail.   |
| <b>Décision du Conseil</b>  | <p>Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,<br/>sur proposition de la Municipalité,<br/>entendu le rapport de sa commission, et<br/>considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,<br/>décide :</p>   |
|   | <p><u>Article 1 :</u> La Municipalité est autorisée à entreprendre la plantation de 87 tilleuls le long de la route de Lausanne, entre le virage de Gressy et le carrefour avec la rue des Condémines.</p> <p><u>Article 2 :</u> Un crédit d'investissement de Frs 240'000.-- lui est accordé à cet effet.</p> <p><u>Article 3 :</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée sur le compte n° 1313, « Route de Lausanne – alignement d'arbres » et amortie sur dix ans.</p> <hr style="width: 50%; margin: 20px auto;"/>   |
| <b>16. PROPOSITIONS<br/>INDIVIDUELLES ET<br/>INTERPELLATIONS.</b> | <b>Une Interpellation de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Avant, pendant et après 1er août 2012)</b>  |
| <b>16.1</b>   | <p>Mon interpellation devait passer au mois de septembre, elle a été reportée à ce jour.</p> <p>Mon intervention concerne avant, pendant et après le 1<sup>er</sup> août 2012. Des engins pyrotechniques interdits et plus particulièrement des pétards de fabrication artisanale provoquant des détonations insupportables ont eu lieu jour et nuit du 14 juillet au 14 août dans le parc des Prés-du-Lac, le parc des Rives et divers endroits de la ville.</p> <p>Suite à ces événements, plusieurs habitants du quartier et moi-même avons tenté un rapprochement par le dialogue auprès de ces jeunes adultes, mais cela n'a servi à rien.</p> <p>Les policiers sont intervenus à maintes reprises, malheureusement sans grand succès. Selon leurs dires, il est très difficile d'identifier les responsables de ces agissements du fait qu'il fait nuit noire dans ce parc. Je précise que le nouvel éclairage public de la rue du Mujon n'a surtout pas arrangé les choses.</p> <p>Nous savons pertinemment que la dernière semaine de juillet et la première d'août sont des périodes sensibles, à risque de débordement ; je ne comprends pas comment nos autorités puissent s'absenter durant cette période sachant que depuis quelques années la situation s'est</p> |

gravement dégradée.

Durant l'été par beau temps, dès 13 heures et ceci jusqu'à point d'heure, le parc des Prés-du-lac est réservé par cette même bande de jeunes adultes qui s'adonnent à un trafic en tout genre.

Un va et vient de véhicules roulant à des vitesses inadaptées, avec des pots d'échappement modifiés, occasionnent des nuisances sonores inacceptables. Les habitants du quartier en ont assez de cette situation, il serait temps que notre Municipalité se soucie de faire appliquer les dispositions du règlement de police en la matière.

Que font les éducateurs hors-mur ?

Au vu de ce qui précède, je remercie d'avance la Municipalité de bien vouloir prendre toutes les mesures utiles afin que nous puissions retrouver une qualité de vie dans ce quartier aux mêmes périodes.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Nous sommes en présence d'une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement. Elle est munie des cinq signatures réglementaires.

**M. Jean-Daniel CARRARD, Municipal :**

Je ne sais pas si je vais y arriver ce soir. Je ne vais pas y arriver ! Je vous propose donc de vous faire une réponse écrite lors d'une prochaine séance.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.2

**Une Interpellation de Mme la Conseillère Aline GYGAX (Pour un local à la disposition des partis politiques yverdonnois, au château ou à l'Hôtel de Ville.)**

Qui dit votations populaires, dit campagne, et qui dit campagne, dit stands.

Le parti socialiste a tenu, tient, et tiendra encore de nombreux stands à la Place Pestalozzi. Notre groupe politique estime qu'il est important et fondamental d'aller dans la rue à la rencontre de la population yverdonnoise. Nous ne sommes pas les seuls, et c'est tant mieux pour l'information, pour l'échange, pour le dialogue, pour la rencontre, pour l'argumentation. D'un point de vue démocratique donc, c'est tout bénéfique pour notre Ville et ses habitants, qu'il se tienne des stands régulièrement.

Cependant, d'un point de vue logistique, il n'est pas évident pour nous, groupe politique, d'acheminer le matériel lourd (table, tentes, drapeaux, machine à café, boissons, caisses contenant des affiches, de la documentation, des flyers, des prospectus ....).

Le matériel se trouve dans la cave d'un dévoué camarade. Ce dernier doit, lors de chaque stand, aller chercher le matériel dans sa cave, en charger sa voiture, puis une fois sur place, décharger sa voiture. Une fois le stand terminé, les mêmes manœuvres doivent être effectuées, dans le sens inverse. Cette façon de faire est peu écologique (il faut se déplacer en voiture), peu solidaire (c'est mettre beaucoup de poids sur les épaules d'une seule personne, souvent) et enfin sans doute peu optimale.

C'est pourquoi, nous nous permettons de vous poser la question suivante :

La Municipalité envisage-t-elle de mettre à disposition des partis politiques représentés au Conseil communal, un local (le plus accessible possible depuis la Place Pestalozzi) au Château ou à l'Hôtel de Ville, par exemple, afin que les groupes politiques puissent y stocker leur matériel de stands ?

Cette solution écologique, solidaire et pratique possède aussi le grand avantage de créer des passerelles entre les groupes politiques, qui se côtoieraient alors dans un contexte nouveau et différent.

Merci de votre attention.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Nous sommes en présence d'une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement. Elle est munie des cinq signatures réglementaires.

**Mme Marianne SAVARY, Municipale :**

Sur le principe, Mme Gygax, non seulement je comprends votre demande, mais en plus j'y suis assez favorable et du moins, je crois, la Municipalité, avec moi.

C'est dans les faits que le bât blesse malheureusement, parce que de manière générale, à Yverdon, nous vivons une pénurie de locaux libres qui fait qu'on doit extrêmement régulièrement répondre par la négative aux demandes des différentes sociétés locales yverdonnoises qui font le même type de demande que vous, soit qu'elles cherchent des locaux de stockage, soit qu'elles cherchent des locaux pour se réunir.

Votre demande, elle est d'autant plus compliquée pour nous, qu'une proximité de la Place Pestalozzi est forcément nécessaire pour qu'un tel local puisse avoir une utilité pour les partis politiques.

Alors, vous avez eu la gentillesse de me remettre votre interpellation il y a plusieurs jours déjà, nous avons donc pu nous pencher sur les différentes options et chercher des locaux.

Dans le Château que vous mentionnez, il n'y a clairement aucun local disponible. Beaucoup de locaux sont occupés par les stocks du Musée du Château qui sont déjà très à l'étroit dans leur locaux actuels et auquel nous ne pouvons pas dire qu'il doit libérer de la place pour les partis politiques, je crois qu'il ne le comprendrait pas.

Hôtel de Ville, rien non plus à part éventuellement les combles, mais je ne suis pas certaine que cela solutionne réellement votre problème au vue de la lenteur de la vitesse de l'ascenseur et des trois volées d'escaliers. Je pense que nous pouvons laisser tomber cela aussi.

Reste le collège Pestalozzi, nous avons vérifié s'il n'y avait pas des locaux libres au sous-sol et ce n'est pas le cas, l'école les occupe entièrement. Nous avons même poussé jusqu'au collège des Jordils qui dispose d'une surface en sous-sol, mais qui est malheureusement humide et insalubre et qui risque de ne pas permettre de préserver l'état de votre matériel à court, moyen terme.

Finalement, nous avons la salle de gym Pestalozzi que nous avons dû malheureusement vider de ses écoliers et de ses sociétés sportives, parce que la statique du bâtiment ne nous permet pas, actuellement, d'assurer la sécurité des gens qui y rentreraient. Ce bâtiment va être démolit, on ne va pas vous proposer d'aller y installer votre matériel.

Donc, je suis un peu empruntée, parce que j'aurais envie de vous dire oui, mais nous ne trouvons pas de solution permettant de vous libérer des locaux. La seule solution que nous pourrions avoir, mais c'est une solution pas assez court terme pour vous satisfaire probablement, c'est d'intégrer dans le programme de la nouvelle salle de gym qui devra être construite pour remplacer la salle de gym Pestalozzi que nous devons démolir, le jour où nous construisons cette salle de gym, un local au rez-de-chaussée pour ce type de besoin. Vous vous imaginez bien que là, on parle de plusieurs années d'attente.

L'autre chose que je peux vous dire, c'est que bien sûr, on vous tiendra informée si quelque chose devait se libérer. Nous avons tout à fait enregistré votre demande, nous en avons pris note et si quelque chose est possible, nous ne manquerons pas de mettre un local à disposition

de tous les partis politiques, bien sûr d'Yverdon.

**Mme la Conseillère Aline GYGAX :**

Je remercie Mme SAVARY, la Municipale, pour sa réponse, je regrette cet état de fait. J'ai juste envie de dire qu'il nous faut un tout petit local. Il n'y a pas besoin qu'il soit très grand. Merci.

**Mme Marianne SAVARY, Municipale :**

Il y a plusieurs partis.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.3

**Une Question de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF (Avancement du préavis pour l'aménagement et l'informatisation de la salle du Conseil communal)**

En date du 4 juin, alors que j'étais Présidente de ce Conseil, le bureau vous a transmis, M. Le Syndic, un rapport demandant l'aménagement et l'informatisation de la salle du Conseil. Notre Conseil avait été informé de cette démarche lors de sa séance du 7 juin par ces propos que je cite :

*En date du 4 juin 2012, le Bureau a transmis à la Municipalité un rapport demandant l'aménagement et l'informatisation de la salle du Conseil. Cette demande comprend une installation de tables et chaises, l'utilisation d'outils informatiques pour les Conseillers, des micros à chaque place et le vote électronique. S'agissant d'un crédit d'investissement, un préavis doit donc être déposé par la Municipalité.*

Lors de notre entretien avec M. le Syndic, il nous a assuré que celui-ci devrait être établi d'ici l'automne. Cela devrait donc nous permettre de pouvoir travailler avec la nouvelle technologie pour l'année 2013-2014 et surtout d'avoir la possibilité de supprimer le papier.

D'autre part, ce rapport tenait compte du postulat déposé par M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF demandant « la mise en œuvre d'un système de communication "sans papier" pour l'exécutif, ainsi que pour l'ensemble des Conseillers communaux », accepté à une évidente majorité par le Conseil communal en date du 3 novembre 2011.

Vous aurez donc compris et certainement anticipé ma question ; nous sommes, soit, au début de l'automne, mais pouvez-vous m'informer de l'avancement de vos études et surtout me communiquer une date à laquelle, vous pensez pouvoir déposer un préavis, car les mois passant très vite, nous serons rapidement à l'aube de l'année 2013-2014.

Je vous remercie de vos nouvelles.

**M. Daniel Von SIEBENTHAL, Syndic :**

Effectivement, je vous avais fait une promesse, celle de vous déposer un préavis cet automne. C'était sans compter avec les difficultés qu'on rencontre avec la demande formulée par le Bureau du Conseil communal en ceci, que cette salle des Débats est évidemment une salle historique, c'est la première raison, et que les contraintes sont majeures lorsque l'on veut équiper la salle notamment en matière d'électricité, etc. On ne peut évidemment pas faire partout ce qui a été fait au plafond, et je ne suis pas sûr que les Monuments et Sites aient vu ce qui a été fait au plafond. Donc, il faut que tout soit plus ou moins caché, et qu'équiper cent places avec de l'informatique, avec de l'électricité, ce n'est pas si simple à faire que cela. Donc l'étude est toujours en cours sur ce plan-là.

Il y a un autre problème qui se pose, c'est un problème de sécurité : dès l'instant où l'on installe des tables et des chaises pour cent personnes, de nouveau dans une salle qui les contient tout juste, on va perdre de la place et donc on a un problème notamment pour les chemins de fuite

et pour les aspects liés à la sécurité feu.

Et la troisième question qui est toujours pendante, c'est celle de la maintenance, parce que installer un système modulable, c'est à dire qui est finalement évacué après chaque séance du Conseil pour réinstaller la salle dans une autre configuration, demande une énorme maintenance, ça c'est déjà un problème qu'on avait soulevé à l'époque en plus qu'il pose le problème du stockage de ces éléments, et on vient de le voir, il n'y a guère que les combles de l'Hôtel de Ville qui pourrait accueillir l'ensemble de ces tables et chaises, et cela nous pose une colle supplémentaire.

Tout cela pour vous dire, Mme la Conseillère, que nous n'avons pas oublié la demande, nous la traitons, mais que c'est bien plus compliqué que ce que vous pensiez et de ce que nous pensions aussi, donc, dès que j'ai des nouvelles, je vous tiens au courant. Moi aussi, je suis favorable évidemment à ce qu'on trouve une solution qui soit de meilleure qualité que celle que nous vivons actuellement.

**Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :**

Merci M. le Syndic pour vos réponses qui, vous le pensez bien ne me satisfont absolument pas. Mais j'attendrai vraiment des nouvelles, que j'espère les plus positives possible et comptez sur moi pour vous relancer à tout hasard. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.4

**Une intervention de M. le Conseiller Daniel BURDET (Sur la circulation lors du Triathlon 2012)**

J'ai un vœu à M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD, Président du comité d'organisation du Triathlon d'Yverdon-les-Bains.

Lors de la séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> septembre 2011, M. le Conseiller Olivier MAIBACH avait soulevé différents problèmes de circulation rencontrés lors du Triathlon 2011. Dans votre réponse, vous avez informé entre autres, Monsieur le Municipal, que le comité d'organisation se remettrait volontiers en question pour les éditions à venir. De beaux propos, certes, mais concrètement rien n'a vraiment changé ...

J'ai eu la malchance de travailler le dimanche 9 septembre dernier, jour de l'édition 2012 du dit triathlon et souhaite vous faire part de quelques exemples de situations vécues ce jour-là par mes collègues de Car Postal et moi-même :

L'un de mes collègues a mis 40 minutes pour parcourir le trajet « avenue de Grandson-gare ». C'est en partance de la gare qu'il m'a fallu parlementer pendant 25 minutes avec les personnes chargées des accès routiers avant d'être autorisé à rejoindre la place Bel-Air, sans compter les difficultés rencontrées pour accéder à mon lieu de travail et rallier la gare en cours de journée, et j'en passe... Ces problèmes de circulation ont causés de nombreux et importants retards, faisant rater leurs correspondances à bon nombre de nos clients.

Pourtant des solutions existent :

- Améliorer la collaboration avec les différents partenaires (Travys, Car Postal, taxis ...)
- Indiquer clairement l'impossibilité d'accéder à la gare et au parking de la Place d'Armes principalement depuis l'entrée nord-ouest de la ville.
- Distribuer des laissez-passer aux personnes travaillant dans le secteur concerné.

Pour la prochaine édition, je vous invite à vous entourer de personnes compétentes qui acceptent de se remettre en question afin de régler une fois pour toute les problèmes liés au trafic motorisé lors de cette manifestation.

Cela arrangerait également les bénévoles ainsi que les policiers et leur éviterait de se faire enguirlander à tout bout de champ par des automobilistes excédés.

**M. Jean-Daniel CARRARD, Municipal :**

Je vais essayer de répondre.

Cette année, nous avons eu la chance de ne pas avoir de réclamation, la première, c'est la vôtre. Vous me direz, il en faut bien une.

Je pense que globalement, les gens ont bien travaillé, tous. Je pense qu'ils ont été disponibles, ils ont été compétents, même si on ne partage peut-être pas tout à fait ce point de vue. Je remercie aussi les cent-soixante bénévoles qui ont travaillé ainsi que les différents services.

Vous avez raison, il y a certainement quelque chose qui doit se faire, qui peut s'améliorer, bien que nous n'avons pas eu de plainte officielle de la part de Car Postal, ni de Travys.

Pour l'année à venir, je crois que c'est volontiers que je vais m'entourer de personnes encore plus compétentes et c'est avec plaisir que je vous accueillerai pour la prochaine organisation, pour nous donner un coup de main. Je vous remercie.

**M. le Conseiller Daniel BURDET :**

C'est volontiers. On peut discuter devant une bonne tisane !



16.5

**Une Question de M. le Conseiller Cédric PILLONEL (Facturation de la gendarmerie aux communes : une interpellation interpellante)**

En date du 11 septembre dernier, une interpellation était déposée au Grand Conseil vaudois portant l'intitulé suivant : « Que la ville de Lausanne prenne ses responsabilités ». Son auteure, la députée yverdonnoise Gloria CAPT, y faisait part de son inquiétude quant à la situation de la ville de Lausanne, laquelle faisait appel à de nombreuses reprises, selon ses informations, à la gendarmerie vaudoise pour assurer la sécurité en appui de sa propre police communale. L'interpellation se terminait par trois questions au Conseil d'Etat dont je me permets de vous faire la lecture :

1. Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il l'intervention répétée, depuis plusieurs mois, de la Police cantonale au profit d'une commune, Lausanne, qui dispose déjà de son propre corps de police ?
2. Combien de temps les contribuables vaudois vont-ils payer pour la sécurité lausannoise ?
3. Le Conseil d'Etat juge-t-il opportun de facturer les prestations complémentaires au sens des articles 13 et 46 de la loi sur l'organisation policière vaudoise à des communes qui sollicitent régulièrement l'aide de la Police cantonale ?

Si les deux premières questions ne nous concernent pas particulièrement ce soir, la troisième en revanche porte en elle les germes de difficultés financières pour notre nouvelle police du Nord vaudois. En effet, les articles 13 et 46 de la loi sur l'organisation policière vaudoise concernent les prestations complémentaires visant à renforcer l'action de la police, notamment la Gendarmerie, prestations facturées par l'Etat aux communes qui en font la demande. Une réponse positive du Conseil d'Etat représente donc un risque important de hausse de la facture policière pour le Nord vaudois.

Fort de ces constats, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La police municipale, puis la police régionale a-t-elle demandé ces dernières années, l'intervention de la gendarmerie vaudoise sur le sol yverdonnois, respectivement celui de

l'association de communes ?

2. La Municipalité peut-elle estimer les besoins d'interventions de la gendarmerie vaudoise et le cas échéant, le coût financier qui devra être supporté par l'association intercommunale en cas de réponse positive du Conseil d'Etat vaudois à l'interpellation Gloria CAPT ?
3. Comment se positionne officiellement la Municipalité d'Yverdon-les-Bains, respectivement le comité de l'association intercommunale sur cette question ?

Enfin, question facultative à notre collègue Aude BRIAND, Présidente du groupe PLR, comment se positionne le PLRY sur cette interpellation largement soutenue par le PLR vaudois ?

Je pense bien que ces questions qui sont extrêmement précises ou indiscrète, Mme la Conseillère BRIAND, peuvent se régler soit par une réponse dans un prochain Conseil, soit directement après le Conseil.

**M. Jean-Daniel CARRARD, Municipal :**

Ca me fait retrouver ma voix, quelque peu.

A votre première question qui dit est-ce que la police régionale ou la police municipale a demandé l'intervention des forces de la police cantonale ces dernières années : il y a deux cas qui me viennent à l'esprit, le premier c'est Sonisphère, c'est un cas particulier, mais c'est facturé à l'organisateur. Le deuxième, c'est Yverdon-Sport quand il était encore en ligue supérieure. C'est à peu près les seuls cas qui me viennent à l'esprit. Autrement, la police locale s'organise seule pour ses interventions.

De savoir s'il y aurait des facturations de la part de la police cantonale pour des aides qu'il pourrait y avoir au niveau communal : je ne suis pas sûr que ce soit la réalité du terrain Mesdames et Messieurs, je me demande même si ce n'est pas un peu l'inverse. Je m'explique : avec le report de charges et le report surtout des autorisations d'exercer qu'il y a eu de la part des autorités cantonales sur les polices municipales, il y a un énorme travail que faisait la police cantonale avant, qui se fait par notre police municipale, accessoirement, pour la police intercommunale, à savoir notamment les dépôts de plaintes.

Nous avons vu récemment aussi, que dans les différentes communes qui avaient choisi de confier leur sécurité à la police cantonale, elles étaient quelque peu surprises de voir les heures d'ouverture des guichets. Si je prends le cas des communes d'Orbe, de Grandson et d'Yverdon, bien qu'on n'ait pas confié notre sécurité à la police cantonale, et bien les horaires d'ouverture des guichets sont le mardi et le jeudi de 8h30 à 11h00 ! Vous êtes donc prié d'aller porter vos plaintes dans ces créneaux horaires-là, autrement, il faut trouver une autre solution. Et l'autre solution c'est quoi, eh bien évidemment, c'est la police municipale ou la police intercommunale, c'est valable accessoirement pour la commune de Chavornay, mais c'est un petit clin d'œil à la commune de Chavornay.

Ce qui veut dire, qu'on ne va pas dans cette direction-là, d'autant plus que dans les contrats d'accréditation qui ont été signés pour les polices intercommunales, il y a des clauses très précises qui disent que les polices intercommunales doivent s'auto-suffire. Evidemment qu'il y a une clause d'aide qui existe qui est mutuelle, mais pour que les accréditations persistent et restent, il faut que les polices communales démontrent qu'elles peuvent fonctionner en autarcie totale. Ce qui veut dire donc, que si ce n'était pas le cas, les polices intercommunales ou les polices municipales risqueraient de se voir retirer l'accréditation par le Conseil cantonal de sécurité qui reste l'autorité qui pourrait trancher ce genre de cas.

Vous voyez donc, M. le Conseiller, que nous ne sommes pas du tout dans cette situation-là. Le terrain démontre aussi une aide mutuelle, c'est à dire qu'on a toujours l'impression que c'est la police cantonale qui vient aider les petits, à savoir les polices municipales, mais c'est pas vrai, cela va aussi dans l'autre sens, parce que la police cantonale peut très bien avoir les patrouilles qui sont occupées. Donc cette aide mutuelle existe.

Si, évidemment, il y a un désaccord dans le fonctionnement, si une des communes ou des associations de communes devaient utiliser par trop l'aide de la police cantonale, eh bien, dans ce cas-là, cela obligerait les gens à se mettre autour d'une table pour voir où sont les problèmes, si c'est des problèmes d'effectifs ou d'organisation. Toujours est-il que nous ne risquons pas, pour la police intercommunale du Nord vaudois, de nous retrouver dans ces difficultés.

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

Merci M. le Municipal pour ces réponses circonstanciées et extrêmement claires.



16.6

**Une Interpellation de Mme la Conseillère Carmen TANNER (Quartier durable dans le secteur Gare-Lac)**

Je suis sûre qu'il y en a plusieurs d'entre vous, dans cette salle, qui regardez des séries (américaines, pour la plupart, et extrêmement bien faites). Dans ce genre d'exercice, il y a rien de pire au monde que de louper un épisode ...on ne comprend rien ! On est perdu ! Et c'est le drame... Eh bien, c'est cette terrible impression qui m'a submergé lorsque j'ai lu dans une certaine presse locale qu'une coopérative lançait une pétition demandant la création d'un quartier durable sur le périmètre gare-lac et la mise à disposition d'un terrain pour sa coopérative.

Les yverdonnois interpellés par cette pétition sont perdus, comme moi : mais est-ce qu'il n'était pas prévu dans le précédent épisode qu'un quartier durable allait se faire sur ce périmètre ?

Eh bien pour compléter cet épisode manquant et clarifier peut-être, surtout les choses auprès de nos concitoyens, voici les questions que je formule à la Municipalité :

- Est-il bien prévu de concevoir un quartier durable dans le secteur gare-lac ?
- Où en sommes-nous dans la procédure de planification de ce futur quartier ?
- Quelle sera la procédure pour les coopératives intéressées par un terrain communal ?

Merci pour vos réponses. Et c'est signé, M. le Président, par cinq personnes.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Est-ce que je peux avoir le texte de votre interpellation ? Merci Madame. Nous sommes en présence d'une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement qui est effectivement munie des cinq signatures réglementaires.

**Mme Marianne SAVARY, Municipale :**

Je commence par la procédure. Le plan directeur localisé, je crois que j'ai répondu à une question de procédure aussi, il y a quelques mois, c'était sauf erreur M. VIQUERAT, qui s'inquiétait de ne pas voir avancer ce dossier, je crois que je lui avais répondu alors que le dossier partait pour l'ultime contrôle auprès du Canton. Eh bien, il y est toujours. Le Canton étant une fois de plus, mais cela devient coutumier, incapable de tenir les délais auxquels il est pourtant astreint de par la loi.

Le PDL (le plan directeur localisé) qui planifie les grandes orientations de l'ensemble du quartier, donne en matière de développement durable, disons cela pour résumer, des orientations assez claires. Ce qui est mentionné dans ce PDL, c'est qu'un effort particulier serait mis sur les questions de mobilité, dans le but notamment de privilégier la mobilité douce à l'intérieur du quartier, on ne parle pas d'accès au quartier, mais bien de l'intérieur du quartier.

Le PDL prévoit des densités hautes et à dessein, de manière à être au maximum économe en

matière de territoire et de pouvoir, par-là même, développer des espaces libres qui puissent être de bonne qualité et servir, non seulement au lien social, mais également être les poumons de ce nouveau quartier, mais j'allais dire de ces nouveaux quartiers, puisqu'il s'agira de développer plusieurs plans de quartier, sur la base de ce PDL. Les espaces libres qui mettront, aussi dans le réseau qui doit exister entre eux, un intérêt particulier sur des questions de biodiversité.

Et puis, il y a des éléments aussi qui concernent aussi le concept énergétique à développer dans ce quartier, en partenariat, bien sûr, avec les différents acteurs du marché immobilier qui interviendront dans ces quartiers-là.

Je vous donne ces différents éléments, de façon un peu résumé pour dire que, oui, il y a une intention claire dans le PDL d'aller dans le sens de quartiers durables. La réflexion est toujours en cours, plus précisément sur le positionnement de ces quartiers, parce que tout cela devra être précisé dans les plans de quartiers. Il ne s'agit pas forcément aujourd'hui de parler de plans de quartiers, de zéro carbone, de société 2000 Watt ou que sais-je, mais bien d'essayer de mettre en évidence les critères durables qui seront les plus cohérents, les plus efficaces et les plus intéressants pour ces quartiers-là.

Ce PDL donne ces pistes, pistes sur lesquelles vous pourrez vous pencher déjà lorsqu'il sera mis en consultation, mais ensuite, bien sûr lorsqu'il sera soumis à ce Conseil, l'année prochaine.

Voilà donc dans les grandes lignes, comme je le disais, la réflexion continue, mais je crois pouvoir, en tout les cas sur les intentions de ce premier plan, vous rassurer sur ces questions environnementales.

Après, finalement sur la question de la coopérative, puisque des informations que nous avons déjà fournies à l'association dont vous parlez, le modèle de coopérative d'habitants est un modèle extrêmement intéressant pour certaines surfaces dans ces quartiers, bien sûr pas toutes les surfaces, mais certaines, il s'agit pour nous d'approfondir la réflexion que nous menons là dedans. Une réflexion qui plus globalement donc, porte sur la mixité qu'on peut mettre en place dans ces quartiers, en mettant en place différents modèles de constructions. On peut faire de la PPE (propriété par étage), on peut faire du logement à loyers modérés, on peut faire de la coopérative d'habitants, on peut faire tout cela pour avoir un quartier le plus dynamique possible.

Il s'agit maintenant de définir quelles surfaces pourraient être mises à disposition de coopératives d'habitants. Et puis, ce qu'on leur a dit aussi à cette association, c'était que le jour où l'on mettrait des surfaces à disposition, ce ne serait pas en collaboration avec l'une ou l'autre de ces associations, parce que là, c'en est une, mais il y en a d'autres, si on voit l'exemple lausannois de métamorphose, je pense qu'il y en a d'autres qui seront intéressées par un tel projet à Yverdon.

Ces différentes associations seraient mises en concours, d'une certaine manière, l'idée étant de mettre à disposition du terrain à un moment donné, de faire un appel à projets et d'attendre que les associations qui proposent leurs projets qui seraient analysées sous différents critères : il y a les aspects de qualité architecturale, mais en matière de coopératives, un des critères forts est bien sûr sur la mixité sociale puisqu'il s'agit de faire cohabiter des gens de différents âges, de différents milieux sociaux, de différentes professions.

Donc, toute association intéressée sera appelée à déposer un projet et sera, de façon la plus objective possible, sélectionnée ou non, par un jury.

Voilà, Mme TANNER, je crois que j'ai fait le tour de vos différentes questions.

**Mme la Conseillère Carmen TANNER :**

Merci Mme la Municipale pour ces informations réjouissantes. Merci aussi pour ces clarifications qui me semblaient aussi nécessaires à ce stade. Et je crois pouvoir dire que je suis

un petit moins « Lost » ou « Desperate » !



**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La discussion est toujours ouverte au point 16 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité et lui demande si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Non, M. le Président.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2012 à 20h00.

Il est 23h35, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Pierre DESSEMONTET

Christine MORLEO

Président

Secrétaire

Clôture

## TABLE DES MATIERES

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 octobre 2012

|   | Page   |
|---|--------|
| 1. Appel.....   | - 55 - |
| 2. Approbation du PV du 6 septembre 2012.....   | - 55 - |
| 3. Démissions.....  | - 55 - |
| 4. Assermentations.....   | - 56 - |
| 5. Communications du Président.....   | - 57 - |
| 6. Communications de la Municipalité.....   | - 58 - |
| 7. Nomination d'un membre suppléant à la Commission de gestion.....   | - 58 - |
| 8. Nomination d'un membre à la Commission des finances.....   | - 59 - |
| 9. Nomination d'un membre à la Commission communale de recours.....   | - 59 - |
| 10. Préavis n° PR12.07PR concernant une demande d'autorisation pour l'octroi d'une « arrière caution » d'un million de francs du cautionnement octroyé par le Canton à la société Colibrys SA.<br>📖 Madame Catherine CARP, Présidente de la Commission des finances, rapportrice..... | - 60 - |
| 11. Préavis n° PR12.23PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'300'000.-- afin de participer à la recapitalisation de la société du Grand Hôtel des Bains SA.<br>📖 Madame Catherine CARP, Présidente de la Commission des finances, rapportrice.....             | - 64 - |
| 12. Préavis n° PR12.24PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'500'000.-- afin de participer à la recapitalisation de la société Cité des Bains SA.<br>📖 Madame Catherine CARP, Présidente de la Commission des finances, rapportrice.....                       | - 87 - |
| 13. Préavis n° PR12.26PR concernant une demande de crédit d'investissement complémentaire de Fr. 50'000.-- pour l'agrandissement de la piste bicross (BMX) au lieu-dit Le Pécos à Grandson.<br>📖 Madame Monique MÜLLER, rapportrice.....  | - 89 - |
| 14. Préavis n° PR12.27PR concernant :.....  | - 90 - |
| ▪ l'adoption de la modification du Plan général d'affectation (PGA) portant sur une extension de la zone horticole et maraîchère de la parcelle 3309 ;  |        |
| ▪ l'adoption du plan d'aménagement d'un chemin public sur la parcelle 3309 propriété de MM. Roland & Willy Stoll ;  |        |
| ▪ l'information au Conseil communal concernant la convention relative à la cession des terrains et droits nécessaires à la réalisation du projet.   |        |
| 📖 Monsieur Brian OOSTERHOFF, rapporteur.....  | - 90 - |
| 15. Préavis n° PR12.28PR concernant une demande de crédit d'investissement de Frs 240'000.-- pour entreprendre la replantation de l'alignement historique de tilleuls le long de la route de Lausanne.<br>📖 Madame Aline GYGAX, rapportrice.....                                      | - 91 - |
| 16. Propositions individuelles et interpellations.....  | - 95 - |

- 16.1 Une Interpellation de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE  
(Avant, pendant et après 1er août 2012) ..... - 95 -
- 16.2 Une Interpellation de Mme la Conseillère Aline GYGAX  
(Pour un local à la disposition des partis politiques yverdonnois, au château ou à l'Hôtel de Ville.)..... - 96 -
- 16.3 Une Question de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF  
(Avancement du préavis pour l'aménagement et l'informatisation de la salle du Conseil communal) ..... - 98 -
- 16.4 Une intervention de M. le Conseiller Daniel BURDET  
(Sur la circulation lors du Triathlon 2012) ..... - 99 -
- 16.5 Une Question de M. le Conseiller Cédric PILLONEL  
(Facturation de la gendarmerie aux communes : une interpellation interpellante)..... - 100 -
- 16.6 Une Interpellation de Mme la Conseillère Carmen TANNER  
(Quartier durable dans le secteur Gare-Lac) ..... - 102 -